

ECHOS #12 - JOUR DE LIBERATION !

L'homme sur la photo s'est libéré en sautant d'un navire des garde-côtes libyens, échappant à un refoulement vers le pays qu'il tentait de fuir. Quelques jours plus tard, de son côté, l'équipage du IUVENTA s'est libéré d'une odyssée judiciaire de sept ans, après que le tribunal ait finalement abandonné toutes les charges. Célébré comme un jour férié en Italie, le 25 avril marque le jour où, en 1945, un appel a été lancé sur une radio nationale pour un soulèvement populaire et une grève générale contre l'occupation nazie et le régime fasciste. Dans le même temps, les navires de sauvetage continuent d'être détenus et bloqués par le gouvernement italien, et l'UE continue à déployer ses politiques d'externalisation des frontières. Au cours des dernières semaines, des accords d'un montant de plus d'un milliard d'euros ont été conclus avec l'Égypte et le Liban, afin de contrôler et de décourager les mouvements migratoires... Pour la libération de tou.te.s, les luttes se poursuivent !

Depuis le début de l'année 2024 :

- 16 065 personnes sont arrivées par la mer en Italie et 68 à Malte (chiffres du HCR au 28 avril), la plupart d'entre elles de manière autonome.
- 2 701 personnes et 45 bateaux en détresse ont été secourus par la flotte civile (chiffres du CMRCC jusqu'au 30 avril)
- 474 personnes seraient mortes ou portées disparues sur la route de la Méditerranée centrale (chiffres du HCR en date du 2 mai).
- 4 492 personnes ont été interceptées et renvoyées en Libye par les soi-disant garde-côtes libyens soutenus par l'UE (chiffres de l'OIM en date du 27 avril).

Derniers développements politiques

Coûte que coûte, les Etats européens poursuivent leurs politiques d'externalisation des frontières dans une Tunisie en pleine crise

Par Alarm phone Tunis

En Tunisie, l'Union européenne et ses États membres continuent de renforcer leur politique d'externalisation des contrôles maritimes, poursuivant l'objectif dangereux et illusoire d'empêcher à tout prix les arrivées sur les côtes italiennes. Le 17 avril dernier, la cheffe du gouvernement italien, Giorgia Meloni, a effectué sa [quatrième visite](#) en Tunisie en moins d'un an. Si les discussions ont porté sur le renforcement de la coopération entre les deux pays, le thème de la lutte contre l'immigration dite "irrégulière" a été une fois de plus au centre de ces échanges, notamment suite à l'augmentation du nombre de personnes traversant vers l'Italie par bateau en mars 2024, après une brève diminution au cours de l'hiver.

A l'occasion de cette visite, des militant.e.s [se sont rassemblé.e.s](#) à l'initiative du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) devant l'ambassade d'Italie à Tunis pour protester contre les politiques migratoires meurtrières mises en œuvre par les deux gouvernements.

Peu avant cette visite, dans la nuit du lundi au mardi 15 avril, le président Kaïs Saïed a réaffirmé, dans une vidéo publique, que son pays n'accepterait ni de servir de terre de transit ou de destination pour les migrant.e.s, ni de devenir le garde-frontière de l'Union européenne. Mais alors qu'il multiplie ce type de déclarations, derrière cette rhétorique souverainiste, le président tunisien continue de laisser les politiques d'externalisation européennes gagner du terrain. De son côté, l'Union européenne continue également de renforcer les capacités de contrôle maritime des autorités tunisiennes, avec la [mise à disposition](#) de bateaux patrouilleurs et de drones pour la surveillance des côtes.

Comme l'a déjà montré le [civil MRCC](#), pour tenter de reproduire en Tunisie le régime de "refoulement par procuration" mis en place en Libye quelques années plus tôt, l'UE s'appuie sur 4 piliers : le renforcement des capacités des garde-côtes tunisiens (équipement et formation), la mise en place d'un système de surveillance côtière, la création d'un MRCC officiel (Centre national de coordination de la recherche et du sauvetage maritime) et la déclaration d'une zone de recherche et de sauvetage (zone SAR) en Tunisie.

Il y a quelques semaines, une nouvelle étape a été franchie avec l'adoption du [décret n° 2024-181](#) du 5 avril 2024, qui organise la recherche et le sauvetage maritime en Tunisie. Il prévoit la création d'un "Centre national de coordination de la recherche et du sauvetage maritime" au sein du "Service national de surveillance maritime", une structure qui existe déjà mais qui n'est pas encore active à l'heure actuelle. Au sein de ce MRCC, une "unité de coordination nationale" a été mise en place, chargée d'élaborer un plan national de recherche et de sauvetage maritime, et de délimiter la zone de responsabilité tunisienne. De plus en plus d'ingrédients sont ainsi réunis pour permettre la systématisation des refoulements maritimes vers la Tunisie.

Par ailleurs, l'adoption du "[nouveau pacte sur les migrations et l'asile](#)" par le Parlement européen le 10 avril 2024 fait craindre une externalisation des politiques européennes d'asile vers la Tunisie. L'extension du principe du "[pays tiers sûr](#)", inscrit dans le pacte, signifie que les demandes d'asile des personnes arrivant en Europe peuvent être déclarées "irrecevables" si celles-ci ont transité par un soi-disant "pays tiers sûr" où elles auraient pu demander l'asile. Bien que la Tunisie ne dispose toujours pas d'un cadre national en matière d'asile et que diverses organisations de la société civile aient souligné à maintes reprises les graves violations des droits des personnes demandeuses d'asile ou reconnues réfugiées, la Tunisie reste l'un des [pays privilégiés](#) pour l'application de ce concept, et la mise en place d'un mécanisme similaire à celui prévu par l'accord UE-Turquie.

La coopération migratoire entre l'UE et la Tunisie s'intensifie, malgré les violences brutales commises à l'encontre des exilé.e.s sur le territoire tunisien. Comme le soulignent diverses organisations de la société civile tunisienne et transnationale dans une [déclaration commune](#) publiée début avril, "plus d'un an après le communiqué publié par la Présidence de la République tunisienne à l'issue de la réunion du Conseil de sécurité nationale, qui liait la présence des migrants "à un complot visant à modifier la composition démographique de la Tunisie", les violations systématiques et les campagnes racistes et xénophobes visant les migrants subsahariens en Tunisie se poursuivent et restent impunies à ce jour". Les organisations dénoncent notamment les pratiques de refoulements aux frontières libyenne et algérienne, les déplacements forcés de populations, les interceptions violentes d'embarcations tentant de fuir le pays et la criminalisation de la solidarité de la part de ceux qui tentent de leur venir en aide.

Début mai, une [nouvelle vague de répression](#) s'est abattue sur les personnes en déplacement. Lors d'une réunion du Conseil de sécurité, le président tunisien s'est félicité de l'expulsion de 400 personnes vers l'Algérie. La répression s'est étendue aux organisations de la société civile travaillant en solidarité avec les migrant.e.s. Plusieurs représentant.e.s d'ONG ont été arrêté.e.s pour différents chefs d'accusation qui ne sont pas encore clairs.

C'est dans ce contexte de graves violations des droits et de violences à l'encontre des personnes en déplacement que les États européens poursuivent leur course à l'externalisation du contrôle des frontières vers la Tunisie. Alors que les voix qui tentent de dénoncer ces politiques scandaleuses restent largement inaudibles, le [Médiateur européen](#) a souligné, le 12 avril 2024, sa préoccupation quant à l'absence d'évaluation préalable de l'impact sur les droits humains, du protocole d'accord signé entre la Tunisie et l'Union européenne, notamment en ce qui concerne le pilier "Migration et mobilité", et a demandé à la Commission de "*répondre à une série de questions sur la manière dont elle entend contrôler l'impact sur les droits humains des actions prévues dans le protocole d'accord et sur les mesures qu'elle a envisagées.*" Faible lueur d'espoir pour les personnes migrantes qui, entre-temps, continuent d'exercer leur droit à la liberté de mouvement, tentant de braver ce régime frontalier inhumain.

Le premier week-end d'avril, plus de [1 500](#) personnes ont débarqué sur l'île de Lampedusa. À la [mi-avril](#), un agent de santé de la région côtière de Sfax signalait que près de 100 corps de migrants morts dans des naufrages attendaient d'être enterrés à la morgue. Une autre preuve que ces politiques ne font que rendre les traversées plus dangereuses...

SOUVERAINS EN MER SOUS LA MENACE D'UNE ARME

Que signifie la brutalisation des soi-disant garde-côtes libyens ?

Mediterranea Salver les humains

L'attaque armée du patrouilleur libyen Fezzan contre les survivant.e.s et l'équipage du MARE JONIO le 4 avril n'est que le dernier épisode de l'escalade violente des soi-disant garde-côtes libyens qui a marqué ces derniers mois en Méditerranée centrale.

Parmi les incidents survenus au cours de l'année écoulée, on peut citer les suivants :

- Le 25 mars 2023, les autorités libyennes sont intervenues lors d'un sauvetage de l'OCEAN VIKING et ont tiré sur l'équipage,
- Le 10 juillet, les autorités libyennes sont à nouveau intervenues contre l'OCEAN VIKING en ouvrant le feu sur les personnes qui attendaient d'être secourues, un événement qui a également attiré l'attention de la Commission européenne qui a alors demandé des explications aux autorités libyennes,
- Le 1er octobre, l'avion de surveillance SEABIRD de Sea-Watch a accusé les garde-côtes libyens d'avoir provoqué le naufrage d'un bateau avec 50 personnes à bord, qui a chaviré à la suite de manœuvres dangereuses,
- Le 27 octobre, une opération de sauvetage du navire SEA-EYE-4 a été interrompue par des tirs des autorités libyennes, faisant tomber des personnes à l'eau et mettant en danger la vie des survivant.e.s, y compris des nourrissons et des femmes enceintes,
- Le 7 mars 2024, le navire SEA-EYE-4 a de nouveau été menacé lors d'une opération de sauvetage, par les autorités libyennes qui ont effectué des manœuvres dangereuses.

"Les politiques des gouvernements italiens et des institutions européennes ont transformé la Méditerranée centrale en zone de guerre", a déclaré Denny Castiglione, chef de mission de Mediterranea Saving Humans à bord du navire MARE JONIO, à propos des événements du 4 avril dernier. "Il est extrêmement grave que les milices des soi-disant garde-côtes libyens aient tiré des coups de feu directement sur les naufragé.e.s dans l'eau et sur l'équipage des bateaux de sauvetage. Ce sont de véritables criminels contre l'humanité", a-t-il poursuivi.

Le vendredi 5 avril 2024, le MARE JONIO (MJ) a accosté dans le port de Pozzallo (Ragusa), désigné par les autorités italiennes pour le débarquement des 56 personnes secourues la veille dans les eaux internationales après avoir été la cible, avec l'équipage du navire, de l'intervention violente d'un patrouilleur libyen. Paradoxalement - et sans tenir compte des témoignages du capitaine et du chef de mission, ni de l'abondante documentation photographique, vidéo et audio - le navire a été sanctionné par les autorités italiennes, sur la base du décret-loi Piantedosi, de 20 jours de détention administrative et une amende pouvant aller jusqu'à 10 000 euros. Un choix que le même ministre de l'intérieur a ouvertement justifié devant le Parlement, épousant totalement la version des faits communiquée dans un courriel mal écrit des soi-disant "autorités libyennes".

Mais venons-en à la reconstitution précise des faits.

Le MJ a quitté le port de Syracuse mercredi 3 avril au soir pour sa seizième mission d'observation et de sauvetage en Méditerranée centrale, mettant le cap jeudi 4 avril à l'aube sur la zone SAR où opèrent les "autorités libyennes". A 13h45 et 15h16, elle a reçu par e-mail une alerte d'ALARM PHONE signalant un bateau en détresse avec une panne de moteur et une cinquantaine de personnes à bord, à la dérive dans les eaux internationales, à 90 milles au sud de l'île de Malte et à 95 milles au nord de la ville libyenne d'Al-Khoms.

À 15h57, MJ a écouté les communications radio sur le canal VHF 16 d'un aéronef, que nous avons ensuite identifié comme étant l'avion "AS1227 BE20 Icao : 4D206A" des Forces armées de Malte (AFM), qui partagé les coordonnées GPS actualisées du bateau en détresse en position 34°18 N - 014°09 E. Malgré des tentatives répétées d'établir le contact, l'avion n'a pas répondu aux appels du Mare Jonio.

À 16h26, le MJ a informé le Centre italien de coordination des secours maritimes (MRCC Rome) qu'il se rendrait à la position indiquée pour vérifier la situation du navire en détresse.

À 16h35, MJ a repéré le bateau en détresse à l'aide de jumelles et s'est approché pour vérifier la situation. Il s'agissait d'un bateau en fibre de verre, surchargé, à la dérive avec un moteur en panne et risquant de faire naufrage. L'équipe de sauvetage a donc procédé à la distribution de gilets de sauvetage à chaque personne à bord.

Cependant, au cours de cette distribution, un patrouilleur libyen est arrivé à grande vitesse. Il s'agissait du 658 "Fezzan", un bateau de la classe Corrubia, anciennement propriété de la Guardia di Finanza (douanes italiennes), donné par le gouvernement italien à une milice libyenne active à Tripoli en 2018. Le patrouilleur avait déjà plusieurs dizaines de personnes sur le pont, vraisemblablement capturées lors de précédentes opérations d'interception en mer. Les miliciens libyens ont contacté le MJ par radio et ont commencé à effectuer des manœuvres dangereuses autour du bateau en détresse. Nous avons répondu par radio que, conformément à la convention SAR de Hambourg de 1979, nous étions déjà en train de procéder au sauvetage.

Les miliciens présents sur le pont ont alors brandi des mitrailleuses et ont commencé à tirer des salves en l'air, provoquant la panique parmi les personnes se trouvant sur le bateau en détresse, ainsi que parmi celles se trouvant sur le bateau patrouilleur. Les miliciens libyens ont frappé les personnes à bord avec des fouets et des bâtons. Certaines se sont jetées à l'eau et d'autres ont été poussées par-dessus bord. Terrifiées par la situation, les personnes à bord du bateau en détresse se sont également jetées à l'eau. En quelques minutes, des dizaines de personnes se sont ainsi retrouvées dans la mer. Nous avons alors utilisé nos deux bateaux hors-bord pour secourir les personnes dans l'eau. C'est alors que les miliciens libyens ont tiré plusieurs coups de feu sur l'un des hors-bord, qui sont tombés à moins d'un mètre des flotteurs. Le patrouilleur libyen n'a répondu à aucune de nos demandes de respecter le droit maritime ni aux appels répétés du capitaine du MJ de cesser son comportement extrêmement dangereux.

L'équipage du MJ, gardant son calme, a réussi à récupérer toutes les personnes visibles dans l'eau. A 17h25, toutes étaient en sécurité sur notre navire, y compris plus de dix personnes qui avaient réussi à se libérer en sautant dans l'eau depuis le pont du patrouilleur libyen.

À bord du MJ, l'équipage a prodigué les premiers soins aux personnes secourues : toutes étaient terrifiées et en état de choc face à ce qui s'était passé, beaucoup souffraient d'hypothermie, de vomissements, de signes évidents de torture subie pendant leur détention en Libye et, pour certaines, de plaies lacérées dues aux coups reçus à bord du Fezzan.

Le nombre de personnes sauvées à bord de MJ s'élevait alors à 56, dont 45 provenaient du bateau en détresse signalé par ALARM PHONE (deux personnes sont restées à bord et ont ensuite été capturées par des miliciens libyens) et 11 provenaient du navire de patrouille libyen dont elles avaient réussi à s'échapper.

D'après les témoignages recueillis auprès des naufragé.e.s, il semblerait que les soi-disant garde-côtes libyens aient mené, avant d'arriver sur les lieux de notre sauvetage, deux opérations d'interception, respectivement, d'environ 85 et 15 personnes provenant de 2 autres bateaux en détresse qui se trouvaient dans la zone, fuyant la Libye, pour un total estimé à environ cent personnes. Ces trois opérations semblent avoir été guidées depuis le ciel par les avions des forces armées de Malte, complices du refoulement forcé de ces personnes vers la Libye.

"Nous sommes choqués par le niveau de violence des soi-disant garde-côtes libyens. Mais en même temps, nous sommes fiers d'avoir sauvé au moins 56 personnes de la capture et de la déportation vers l'enfer libyen qu'elles fuyaient. Nous tenons le gouvernement italien et les institutions européennes directement responsables de ce qui se passe en mer : la collaboration meurtrière avec les milices libyennes doit cesser immédiatement. Une mission européenne de recherche et de sauvetage doit être mise en place et toutes les personnes piégées en Libye par les politiques italiennes et européennes doivent être évacuées vers l'Europe", a conclu Laura Marmorale, présidente de Mediterranea Saving Humans.

Quelques jours plus tard, l'ambassadeur de l'Italie et de l'UE à Tripoli, Nicola Orlando, a rencontré le commandant des soi-disant garde-côtes libyens, l'amiral Reda Issa, dans le but d'"améliorer la gestion des frontières de la Libye", en "renforçant les capacités et le respect des droits humains". "Rappelant des épisodes récents - a déclaré M. Orlando - j'ai insisté sur la nécessité de respecter le droit international, la proportionnalité et les exigences en matière de droits humains dans la conduite des opérations de recherche et de sauvetage en mer". Selon l'ambassadeur d'Italie et de l'UE, l'amiral Issa "a accepté et a appelé à une meilleure coordination avec tous les acteurs afin de prévenir les incidents".

Dans les mêmes jours, le tribunal de Crotone a rendu une décision importante confirmant l'illégitimité de la détention administrative du navire HUMANITY 1, avec une motivation très forte : les activités des soi-disant garde-côtes libyens ne peuvent pas être considérées comme des opérations de sauvetage, mais plutôt comme des interventions visant à capturer et à repousser des personnes vers la Libye. Jamais auparavant un tribunal italien n'avait statué avec une telle clarté !

Reste que la flambée de violence des milices libyennes, soutenue par le gouvernement italien, s'impose comme un pas de plus dans le démantèlement du droit international, comme pour dire "sur ces eaux, nous régnerons". Une tentative qui doit être contestée et stoppée par tous les moyens disponibles : la demande de liberté de celles et ceux qui se sont jeté.e.s à l'eau l'exige !

Le 30 avril 2024

De la logique du sauvetage à la logique de la lutte contre l'immigration "irrégulière"

Comment le politique a étouffé les droits humains et le droit maritime

Luca Casarini - *Mediterranea Saving Humans*

Un courriel interne des gardes-côtes italiens, divulgué il y a quelques semaines à la presse italienne grâce à l'émission de télévision publique de Marco Damilano "Il Cavallo e la Torre" (Le cheval et la tour), ne laisse aucun doute sur le fait que, ces dernières années, "le niveau politique", comme il est écrit, a rendu la mer Méditerranée plus dangereuse. L'email en question, écrit par le capitaine Gianluca D'Agostino, à l'époque chef du MRCC Rome (Centre de coordination des secours italien), et partagé avec tous les départements le 27 juin 2022, énonce des procédures à respecter scrupuleusement, à la suite de décisions prises à un niveau politique : "De ce fait, à partir de ce jour, les activités d'intervention des unités navales de la Garde côtière, en cas d'événements liés au phénomène migratoire, doivent être développées dans le respect des paramètres suivants." Suivent trois points d'indications opérationnelles précises qui confirment ce que l'on savait déjà, à savoir qu'entre le sauvetage et le contrôle policier, la priorité est donnée à ce dernier : dans un rayon de 12 milles, c'est le Département des opérations de la Guardia di Finanza (police financière italienne) qui prend en charge la coordination des opérations et non les garde-côtes.

Ainsi, si un bateau rempli de migrant.e.s arrive vers les côtes italiennes de manière autonome, il doit être escorté par les garde-côtes jusqu'à ce qu'il atteigne la ligne des 12 milles, avant d'être pris en charge par la police financière. C'est le cas, seulement s'il s'agit d'un bateau de migrant.e.s. S'il s'agissait de touristes sur un voilier, les garde-côtes assureraient la coordination des secours comme d'habitude. Le courriel fait explicitement référence aux "événements liés au phénomène migratoire", précisant l'application de procédures spécifiques. À l'exception des migrant.e.s, pour tous les autres êtres humains en détresse en mer, les obligations et les procédures en matière de recherche et sauvetage, établies par la Convention de Hambourg, s'appliquent : sauver, sauver et sauver encore avant toute chose, sans aucune subordination de la garde côtière à un quelconque niveau politique ou à une autre force sur le terrain.

Mais les personnes migrantes, ou plutôt (pour rester dans le langage déshumanisant) le "phénomène migratoire", sont traitées différemment. Elles le sont sur terre, mais aussi en mer. La Convention SAR de Hambourg de 1979 et les garde-côtes italiens, malgré sa mission, son histoire, sa nature, sont relégués au second plan face aux exigences politiques de la "gestion des migrations". En faveur de quoi ? Les activités de police, de contrôle, de déportation, résumées depuis le début des années 2000 dans les documents officiels comme "activité d'application de la loi". Ainsi, au-delà de toute tentative de démenti formulée ultérieurement par le porte-parole officiel des garde-côtes, ce courriel ne dit que la vérité, bien que de manière moins déguisée qu'à l'accoutumée. L'opacité inhérente au langage administratif, qui a toujours été un "bouclier" efficace pour dissimuler des choix politiques contestables, est dissipée, pour une fois, par le courriel même d'un officier. D'Agostino a écrit ce que nous savons tous.e.s par notre propre expérience en mer.

Ces directives émanant du "niveau politique" ne sont pas nouvelles en 2022, mais ont une longue histoire derrière elles. Si l'on lit, par exemple, des documents tels que le "Quaderno della Scuola di perfezionamento per le Forze di Polizia" (II/2020), un outil pédagogique interne pour la formation des officiers des différentes forces de police italiennes, précieux à sa manière, et en particulier un document intéressant du colonel Stefano Bastoni du GdF, on peut comprendre comment l'impératif de contrôle frontalier a dépassé de loin la nécessité de respecter les droits humains.

L'officier décrit bien le processus qui, au cours des deux dernières décennies - pendant lesquelles la Méditerranée centrale est devenue le plus grand charnier de la planète - a construit, pas à pas, gouvernement après gouvernement, la possibilité, théoriquement interdite par le droit international et national et par la Constitution, de faire primer la "surveillance des frontières" sur le respect des droits humains. Lois, directives, circulaires, ont construit, au moins depuis le 30 juillet 2002, la prédominance des fonctions policières sur tout le reste. C'est à cette date qu'a été promulguée la loi italienne 189, qui a centralisé toutes les activités maritimes, y compris les opérations de sauvetage, au sein du ministère de l'Intérieur. C'est le « Viminale » (ministère de l'intérieur italien) qui, par la mise en place d'une

"salle de contrôle" centralisée appelée NCC (Centre national de coordination) et d'un système de télécommunications intégré avec tous les corps (y compris celui des garde-côtes), assure la direction tactique et stratégique de la "lutte contre l'immigration clandestine en mer".

Le NCC, super centre opérationnel, "*rassemble et analyse toutes les informations sur la situation en mer, reçues de tous les commandements impliqués, c'est-à-dire les Carabiniers, la Guardia di Finanza, la Marine, le Corpo delle Capitanerie di Porto - les gardes-côtes*". Imaginez qu'il existe une structure similaire, avec des moyens aériens et navals, pour empêcher les migrants de mourir en mer faute de secours !

Le super centre opérationnel de police a été officiellement créé sous le nom de NCC/ Eurosur - auparavant, il s'agissait simplement de la " Direction centrale " - par décret, signé par le chef de la police de l'époque, le directeur général de la sécurité publique, le 20 janvier 2012, et a acquis son nom actuel en 2015, en conformité avec le règlement européen n° 1052 de 2013. Ce nom témoigne que la politique italienne suit la ligne institutionnelle européenne dans le cadre réglementaire de Schengen/Dublin/Frontex et que tous les gouvernements, les uns après les autres, s'y sont conformés. Tout cet ensemble de décrets, transformés ensuite en lois, circulaires, règlements, instructions de procédure et ainsi de suite, n'a en réalité qu'un seul but : justifier l'injustifiable.

La sauvegarde de la vie en mer ne peut dépendre du « statut » des personnes en danger. C'est précisément en vertu d'un changement de statut des personnes en détresse en mer, de "naufragés" à "migrants illégaux", que la Convention de Hambourg sur le sauvetage en mer et la Convention de Genève sur l'interdiction du refoulement des réfugiés et des demandeurs d'asile ont été étouffées ces dernières années par la logique policière.

Pour en revenir au courriel "scandaleux" de D'Agostino, si l'on poursuit la lecture, les règles opérationnelles "transmises par le niveau politique" ne sont rien d'autre que le rappel, plus ou moins pressant selon les moments, d'un véritable "manuel" construit au fil du temps, destiné à contourner les obstacles posés par le cadre constitutionnel. Ce manuel sert à donner un cadre légal à ce qui, en théorie, est illégal, dans différentes situations telles que l'augmentation du flux de personnes tentant d'arriver sur les côtes italiennes, les élections imminentes ou l'avènement d'un gouvernement postfasciste ayant déclaré la guerre aux personnes migrantes.

L'utilisation du terme "immigrants clandestins" est ridicule, non seulement en soi, mais aussi si l'on se souvient que ces personnes n'ont même pas d'autre moyen pour franchir les frontières de l'Italie ou de l'UE, que se s'entasser sur des embarcations précaires. Si l'on considère ces deux dernières décennies, se dessinent clairement les contours d'une véritable "infrastructure bureaucratique-administrative", laquelle a permis à la violation des droits humains et du droit maritime, ouvrant la voie à des drames comme celui du naufrage de Cutro.

Cela fait la différence !

Journal de bord de la coordination des secours par les acteurs civils en Méditerranée centrale

La section suivante donne un aperçu du niveau et de l'impact de la coordination des secours par les acteurs civils en Méditerranée centrale, à l'aide de rapports succincts et d'extraits de X.

Mars 2024

2 mars Humanity 1 sauve 77 personnes à bord de trois embarcations repérées par le Seabird. Pendant le sauvetage, les garde-côtes libyens (GCL) interviennent violemment, tirant à balles réelles à proximité des personnes, dont certaines ont sauté à l'eau, et menaçant l'équipage du Humanity 1. Une personne s'est tragiquement noyée, tandis que plusieurs autres ont été embarquées de force dans le patrouilleur des GCL, puis refoulées(1).

3 mars Le Sea-Watch 5 sauve 70 personnes lors de deux opérations distinctes. Des vagues de 4 mètres empêchent le SW5 de se rendre au port de débarquement de Reggio Calabria.

4 mars Après avoir débarqué les 77 survivant.e.s, Humanity 1 est arrêté par les autorités italiennes.

7 mars Le Geo Barents sauve 261 personnes de deux bateaux en bois surchargés.
Le Sea-Eye 4 sauve 84 personnes qui avaient d'abord contacté AlarmPhone. Pendant le sauvetage, l'équipage signale une fois de plus que les GCL sont intervenus de manière agressive, mettant en péril l'opération de sauvetage.

- 8 mars** AlarmPhone est contacté par une cinquantaine de personnes en détresse dans la zone SAR maltaise. Le Sea-Eye 4 intervient pour aider à stabiliser la situation, tandis que le sauvetage est achevé par les garde-côtes italiens. Quelques heures plus tard, AlarmPhone alerte à propos d'un autre cas, que le Sea-Eye 4 est en mesure de localiser, ramenant 61 personnes supplémentaires à bord.
- 9 mars** Le Sea-Watch 5 est détenu pendant 20 jours. Les autorités italiennes invoquent le refus de coopérer avec les autorités libyennes lors du sauvetage du 3 mars pour justifier cette détention. Entre-temps, les autorités italiennes, maltaises et tunisiennes avaient refusé de se conformer à l'évacuation médicale d'un jeune homme de 17 ans, ce qui avait entraîné sa mort (2).
Après avoir répondu à un relais Mayday de Frontex, le Life Support trouve une quarantaine de personnes bloquées sur une plateforme gazière tunisienne dans la zone SAR maltaise. La société MISKAR, l'opérateur de la plateforme, refuse au Life Support la possibilité de mener le sauvetage, exigeant que les survivant.e.s soient transféré.e.s aux garde-côtes tunisiens. Le Life Support refuse, mais malgré ses tentatives de coordination avec MISKAR, les autorités maltaises et italiennes, le navire n'est pas en mesure de mener à bien l'opération de sauvetage. Le sort des survivant.e.s est inconnu.
- 11 mars** Après une alerte par AlarmPhone, le Life Support sauve 52 personnes d'un bateau en bois dans la zone SAR libyenne.
Le Sea-Eye 4 est détenu par les autorités italiennes pour une durée de 60 jours en vertu du décret Piantedosi. Il s'agit du troisième navire immobilisé en un peu plus d'une semaine (3).
- 13 mars** L'Ocean Viking sauve les 25 derniers survivant.e.s d'un groupe perdu en mer depuis une semaine. Le bateau a quitté la Libye avec environ 75 personnes à bord et a d'abord contacté AlarmPhone, qui a ensuite perdu le contact avec le groupe. 5 jours après l'alerte initiale, l'Ocean Viking repère le canot pneumatique à l'aide de jumelles (4).
Le Trotamar III retrouve et stabilise un groupe de 100 personnes avec des gilets de sauvetage, qui sont ensuite embarquées à bord de l'Ocean Viking.
- 14 mars** AlarmPhone reçoit un appel d'un groupe de 56 personnes en détresse dans la zone SAR maltaise. Le Trotamar III répond et aide à stabiliser la situation avant que les autorités italiennes n'achèvent le sauvetage.
L'Ocean Viking sauve 135 personnes d'un bateau surchargé en zone SAR maltaise. Ancône est désigné comme port de débarquement.
- 16 mars** Le Geo Barents sauve 171 personnes à partir de deux bateaux distincts. Pendant l'un des sauvetages, alors que le Seabird est en train de surveiller, les GCL tentent d'intervenir en effectuant des manœuvres dangereuses à proximité d'un des RHIBs. Heureusement, l'opération de sauvetage a pu être menée à bien et toutes les personnes ont été ramenées saines et sauvées à bord (5).
Le Geo Barents sauve 75 personnes lors d'une opération difficile au cours de laquelle 45 personnes sont tombées à l'eau à l'arrivée du Geo Barents. Le groupe avait d'abord contacté AlarmPhone.
Le Life Support répond à une alerte d'AlarmPhone et sauve 71 personnes d'un bateau en bois surchargé. Le port de Ravenne est désigné pour le débarquement.
- 18 mars** La détention du Humanity 1 est levée par le tribunal civil de Crotona, citant "l'injustice apparente de la mesure prise".
- 20 mars** Le Geo Barents est placé en détention administrative pour une durée de 20 jours pour ne pas avoir respecté les ordres donnés par les GCL lors d'un sauvetage le 16 mars.
- 22 mars** Le Mare*Go assiste un groupe de 110 personnes qui avaient initialement contacté AlarmPhone.
- 23 mars** Le Mare Jonio effectue deux opérations de sauvetage avec l'aide d'AlarmPhone et de Seabird. La première consiste à sauver 55 personnes d'un bateau en bois surchargé, puis 59 autres d'un bateau en métal.
- 28 mars** Le Trotamar III répond à un cas de détresse et sauve 31 personnes tombées dans l'eau près d'un bateau métallique ayant fait naufrage. Les garde-côtes italiens récupèrent 11 autres personnes, mais trois d'entre elles sont toujours portées disparues (6).
La détention du Sea-Watch 5 est suspendue par un tribunal italien à Ragusa.

Avril 2024

4 avril	Alors que le Mare Jonio procède au sauvetage d'un cas signalé par AlarmPhone, les garde-côtes libyens (GCL) interviennent violemment, manœuvrant imprudemment à proximité de l'opération, tirant des coups de feu d'abord en l'air, puis à proximité de l'un des RHIB du Mare Jonio. 56 personnes ont été secourues, dont beaucoup avaient sauté à l'eau pour tenter d'échapper aux garde-côtes libyens (1).
6 avril	Le Mare Jonio est placé en détention administrative et condamné à une amende de 10 000 euros pour avoir violé le décret Piantedosi.
7 avril	L'Ocean Viking sauve 55 personnes d'un bateau en bois dans la zone SAR libyenne, qui avaient alerté AlarmPhone (2).
19 avril	La détention de l'Humanité 1 est levée, le tribunal ayant constaté que les opérations de sauvetage ont été menées conformément au droit applicable.
20 avril	Le tribunal de Brindisi lève l'immobilisation de l'Ocean Viking.
26 avril	Le Sea Watch 5 sauve 47 personnes d'un canot pneumatique instable après que AlarmPhone a donné l'alerte (3).

Commentaire

Le phénomène des « bateaux en fuite » et la demande de passages sûrs(r)

AlarmPhone (Groupe Méditerranée centrale)

Depuis plusieurs mois, le sujet des bateaux dits « en fuite » anime le monde des ONG de sauvetage en mer et au-delà. Ces embarcations, qui transportent des migrant.e.s tentant de fuir la Libye, présentent des caractéristiques qui les rendent particulièrement controversées : souvent de relativement bonne qualité (par exemple des bateaux en fibre de verre équipés de plusieurs moteurs), elles s'approchent des navires de sauvetage civils puis, une fois le sauvetage terminé, le conducteur repart en Libye. Ces derniers mois, les cas de bateaux de migrant.e.s approchant les ONG de sauvetage en mer de cette manière se sont multipliés. SOS Méditerranée [a rapporté](#) ce nouveau défi sur son site internet fin janvier 2024 : « ...après avoir évacué 33 personnes d'une embarcation en détresse, non navigable et surchargée, la dernière personne restée à bord de l'embarcation de fortune a soudainement démarré le moteur et a quitté les lieux... ».

Nouveau prétexte à la dénonciation et à la criminalisation ?

La fuite du conducteur peut mettre en porte-à-faux les acteurs de la solidarité en mer. Bien qu'il n'y ait évidemment aucune coordination entre ces "bateaux en fuite" et les navires de sauvetage, la crainte d'être associé, dans l'imaginaire, à un réseau de passeurs affecte les équipages. Et pour cause : depuis plusieurs années, la politique des gouvernements européens consiste à criminaliser la flotte civile en l'accusant de collusion avec cet épouvantail qu'est le passeur. En Italie, les journaux de droite ont déjà commencé à publier sur ce nouveau phénomène, reprenant la vieille et fausse rumeur qui compare le sauvetage en mer à un service de taxi utilisé par les passeurs.

La logique probable des "bateaux en fuite"

Il n'est pas difficile d'imaginer le contexte dans lequel ce nouveau phénomène est apparu. Les personnes en mouvement, qui tentent de s'échapper et de quitter la Libye dans l'espoir d'atteindre l'Italie ou Malte, sont confrontées à un régime de refoulement vers la Libye, mis en place par l'Union européenne (surveillance des côtes par les drones et les avions de Frontex qui repèrent les bateaux et alertent les garde-côtes libyens). Depuis l'année dernière, ce régime s'est durci et il est devenu encore plus difficile pour les bateaux de passer à travers le filet des interceptions des soi-disant garde-côtes libyens. L'équipement moderne leur permet d'intercepter de nombreux bateaux, même la nuit. Ces « bateaux en fuite » bien équipés sont une réponse logique des passeurs pour contrer un taux d'interception croissant.

Ces dernières années, nous avons très souvent assisté à une sorte de course entre les navires des ONG et les soi-disant garde-côtes libyens pour atteindre en premier les bateaux surchargés en détresse, déjà à la dérive ou toujours en mouvement. Si les forces libyennes les atteignent en premier, nous savons que celles-ci agissent de manière brutale contre les personnes en mouvement, parfois aussi avec des menaces et des tirs contre la flotte civile. Les personnes à

bord des bateaux risquent d'être battues, maltraitées et d'être renvoyées dans des camps et centres de détention infernaux en Libye. Il n'est donc pas surprenant que les personnes en déplacement essaient de compter sur des embarcations plus rapides pour éviter un refoulement vers la Libye.

Pas de Frontex, pas de passeurs !

La flotte civile partage la demande commune d'un passage sûr (« Safe passage »). Les traversées maritimes ne sont pas seulement dangereuses en raison des conditions météorologiques et des vagues, mais aussi en raison des opérations menées par les soi-disant garde-côtes libyens. Les milices - payées, équipées et informées par l'UE et Frontex - sont la véritable raison des violations permanentes des droits humains en mer. Nous le répétons : pas de Frontex, pas de passeurs. Sans régime frontalier violent de l'UE, pas d'économie du passage !

Souvenons-nous par exemple de l'été de la migration en 2015 le long de la Route des Balkans : le marché du passage s'est effondré dès que les personnes en déplacement ont pu voyager en bus et en trains publics. Souvenons-nous encore des réfugié.e.s d'Ukraine en 2022 : aucun réseau de passeurs n'est apparu car les personnes étaient libres de se déplacer et même de choisir où elles voulaient vivre.

Le passage sûr n'est pas une utopie, mais une simple décision politique. Nous savons que demain, tous les trafics et même les morts en mer pourraient devenir de l'histoire ancienne si le régime des frontières et des visas était aboli et si toutes les personnes bénéficiaient de la liberté de circulation.

Des passages plus rapides et plus sûrs

La flotte civile n'a pas l'intention de participer à une course avec les milices libyennes pour atteindre en premier un bateau en détresse. Mais ce n'est pas non plus le choix des personnes en mouvement - à la recherche d'une protection et d'un endroit sûr - d'être repoussées par les soi-disant garde-côtes libyens et d'être à nouveau détenues dans des camps inhumains. De nombreuses personnes, qui ont finalement atteint l'Europe, ont parfois été trois, cinq fois (ou plus) victimes du régime de refoulement en mer. Dans ce contexte, comment condamner les nouvelles méthodes utilisées par les passeurs pour créer des passages plus rapides et donc plus sûrs pour les personnes en mouvement ? Nous savons que les gouvernements - et pas seulement le gouvernement italien - essaieront d'exploiter les conséquences d'une situation insupportable qu'ils ont délibérément créée comme élément de leur propre politique de dissuasion.

Le régime de refoulement mis en place en Méditerranée est et reste une pratique illégale : c'est une injustice à l'encontre du droit de s'échapper et de se déplacer. Sur la base de cette hypothèse, il n'y a aucune raison d'être sur la défensive ou d'avoir peur d'une autre tentative possible de criminalisation par le biais du phénomène des « bateaux en fuite ». Les dix dernières années de sauvetage civil en mer nous ont appris que, de toute façon, les gouvernements tentent continuellement d'inventer et de tester de nouvelles options pour bloquer les navires de sauvetage.

Forcés de disparaître

Recherche et identification entre mer et terre : l'expérience de Mem.Med

De la mer à l'Italie

Entretien de Filippo Furri avec Silvia Di Meo (Mem.Med)

1. Depuis plus de 10 ans, la question de la recherche des familles de disparu.e.s dans les procédures de migration et d'identification fait l'objet de discussions. En Italie, on a cru, après les naufrages de 2013 et 2015, qu'il était possible d'uniformiser les pratiques et d'organiser un dispositif centralisé capable de gérer les demandes des familles et de les accompagner. L'affaire Cutro nous a montré le contraire. Pouvez-vous nous dire comment le système devrait ou pourrait fonctionner, et ce qui se passe réellement ?

Dix ans après ces naufrages, malgré la succession de morts et de disparitions en Méditerranée, l'absence de procédures standardisées et de coordination entre les acteurs impliqués empêche la mise en œuvre de mécanismes efficaces de recherche et d'identification des victimes des politiques frontalières. En Italie, l'affaire Cutro (février 2023) s'est ajoutée à la liste des naufrages qui se produisent silencieusement et régulièrement en Méditerranée sans presque attirer l'attention des médias et des politiques - dans lesquels des dizaines de personnes perdent la vie. Le droit à l'identification et le droit de savoir pour les familles sont systématiquement refusés.

Nous constatons également que les familles exigent de plus en plus la vérité et la justice sur ces massacres, en faisant appel à plusieurs institutions internationales et gouvernementales qui, pour la plupart, ignorent leurs demandes. Mem.Med a été créé précisément pour répondre à ces appels, en aidant les familles et les communautés à accéder à la vérité et à la justice par le biais d'un soutien juridique, logistique et psychologique.

En ce qui concerne les migrant.e.s disparu.e.s, de nombreuses questions ne sont pas maîtrisées : la recherche des personnes disparues, les procédures d'identification (collecte de l'ADN et des données ante et post mortem), les informations fournies aux membres de la famille, le rapatriement des corps dans les pays d'origine et les coûts afférents, la reconstitution des événements et l'accès à la justice.

Souvent, ces demandes ne sont même pas prises en considération s'il n'y a pas de requêtes émanant de membres de la famille ou d'associations de la société civile. D'autres sont traitées par différents acteurs sans aucune forme de coordination, avec des décisions prises parfois sans que les membres de la famille et/ou les survivant.e.s ne soient informé.e.s ou pleinement impliqué.e.s dans le processus. Ce qui alimente un grand sentiment de méfiance et de découragement.

Tout se passe sans cadre, de manière variable et dépend de l'autorité compétente qui intervient, du type de procédure et des pratiques régionales et provinciales du territoire où le naufrage s'est produit.

Par exemple, nous avons constaté qu'en Sicile, certains parquets exigent qu'un échantillon biologique soit prélevé sur le corps lorsque la cause du décès est établie, mais tous les parquets ne travaillent pas de cette manière. En tout état de cause, cette pratique n'implique pas l'activation immédiate d'une procédure d'identification, même lorsque les familles - en s'adressant aux associations locales - signalent la disparition de leurs proches et demandent l'identification d'un corps. Les corps sont enterrés dans un délai très court, souvent, même lorsque les familles ont revendiqué la propriété du corps, comme cela s'est produit récemment dans le cas de Marinella di Selinunte (octobre 2023) où six jeunes Tunisiens ont perdu la vie. Ce problème, combiné à l'absence d'une base de données unique permettant de stocker toutes les informations relatives aux victimes et à leurs familles, entrave l'identification posthume des corps et condamne à l'oubli des milliers de personnes qui restent anonymes.

Les tâches à accomplir pour remédier à ce chaos seraient simples. Le médecin légiste devrait être tenu d'établir un formulaire post-mortem contenant toutes les informations relatives au corps, aux marques particulières relevées, aux effets personnels et aux vêtements. Ces formulaires pourraient être téléchargés sur des registres publics accessibles à tous afin de faciliter les opérations de recherche. En Italie, il existe déjà un registre national des cadavres non identifiés mis en place par le Commissaire extraordinaire pour les personnes disparues, mais pour que cet outil soit réellement efficace, la communication des dossiers post-mortem au Commissaire doit être obligatoire pour tous les médecins légistes chargés d'établir la cause du décès. En outre, des échantillons d'ADN provenant de corps non identifiés, mais aussi de membres de la famille à la recherche de personnes disparues, devraient toujours être collectés afin de pouvoir effectuer des comparaisons à tout moment.

Au niveau national en Italie, il existe également une base de données ADN, qui est censée recueillir les profils ADN des personnes disparues ou de leurs proches, des cadavres non identifiés et des restes cadavériques, et permettre la comparaison des profils ADN à des fins d'identification. Mais on ignore comment cette institution fonctionne et combien de comparaisons sont effectuées.

Il serait important de créer une synergie entre les parquets, qui ont pour mission de déterminer la cause du décès et la base de données nationale d'ADN, afin d'améliorer les procédures et de fournir des réponses plus efficaces, en surmontant les obstacles créés par le vide juridique. Il s'agirait, lorsque la cause du décès n'est pas claire, de demander au médecin légiste de prélever un échantillon d'ADN et de le transmettre à la base de données nationale pour qu'il soit stocké et éventuellement comparé par la suite. En outre, la signature de protocoles d'accord avec les autorités étrangères serait nécessaire pour faciliter la collecte de rapports de personnes disparues et d'échantillons biologiques provenant également de l'étranger.

2. Les points de difficultés sont toujours d'une part la recherche des familles, les obstacles qu'elles rencontrent, et d'autre part le fait que les processus d'identifications n'étant pas "standardisées", tout reste à la discrétion des autorités, et il devient difficile de donner aux familles des instructions sur ce qu'elles doivent faire. Un accompagnement direct, constant et au cas par cas est nécessaire. Pouvez-vous nous parler du fonctionnement de Mem-Med ?

Le projet Mem.Med Memoria Mediterranea est né à l'occasion de la visite d'une délégation de mères et de sœurs tunisiennes qui, en octobre 2021, sont venues en Sicile pour rechercher leurs proches disparus et dénoncer les politiques migratoires qui restreignent la liberté de circulation, militarisent la mer et provoquent la mort de ceux qui la traversent. Dans la ville de Palerme, les femmes tunisiennes ont formulé des demandes précises autour desquelles le projet nouveau-né a cherché à articuler une série d'actions concrètes, en dialogue avec les expériences d'un certain nombre d'activistes et d'associations locales et nationales.

Né en 2021 et existant de manière informelle depuis quelques années, Mem.Med a trois objectifs spécifiques :

La première activité concerne le soutien juridique à la recherche et à l'identification des personnes migrantes décédées/disparues en mer ou dans d'autres zones frontalières, en facilitant l'accès aux procédures utiles à cette fin. Il s'agit de l'activité la plus complexe, précisément parce qu'elle répond à un manque systémique qui a été ignoré pendant des décennies : l'absence d'un système unique et efficace de recherche et d'identification - au niveau national et international - pour les personnes décédées dans les zones frontalières. Pour les familles, la non-reconnaissance de la perte par les États s'est traduite par un manque d'informations, de réponses et de légitimité.

Le droit de savoir et l'accès à la justice ne sont pas garantis et le combat des familles est donc avant tout un combat pour la vérité et la justice.

Au nom des familles, notre équipe - composée d'avocat.e.s, de traducteur.rice.s de chercheur.e.s et de psychologues - entame les recherches dans les centres de détention (hotspots, CPR [centres d'expulsion], installations similaires) où les personnes en déplacement se retrouvent souvent emprisonnées ; facilite l'activation des procédures d'identification des corps des personnes décédées dans des contextes frontaliers (naufrages, morts violentes dans des centres de détention ou des zones frontalières), notamment par la comparaison de l'ADN des corps avec celui des proches ; dans la mesure du possible, se mobilise pour la récupération des dossiers relatifs aux enquêtes, aux causes de décès, aux certificats de décès et de toute la documentation fournissant des preuves, des témoignages et de la visibilité à ces morts violentes.

Dans la mesure du possible, Mem.Med participe également aux procédures de rapatriement des corps dans leur pays d'origine, ce qui implique pour les familles non seulement un long processus bureaucratique, mais aussi d'énormes efforts d'un point de vue économique. Cette procédure n'est pas mise en œuvre souvent, à la fois pour les raisons susmentionnées et parce que, très souvent, les corps des personnes disparues ne sont pas récupérés et restent en mer.

Une deuxième activité menée par Mem.Med est le soutien psychosocial aux familles des personnes migrantes et aux communautés auxquelles elles appartiennent. Laissées pendant des années sans réponses et sans vérité sur la disparition de leurs proches et amis, ces personnes sont confrontées à la douleur et à la colère causées par la non-reconnaissance de leur deuil. En ce sens, Mem.Med a développé des stratégies de soutien psychologique à base communautaire dans le but de favoriser des voies collectives d'autodétermination et d'émancipation pour les survivant.e.s, les familles et les communautés.

La troisième activité, au cœur du projet, est la volonté de construire, avec les personnes qui traversent, survivent ou témoignent de ces espaces frontaliers méditerranéens, une mémoire collective et active. Pour ce faire, Mem.Med surveille les violences et les violations sur terre et en mer, documente et dénonce ce qui arrive aux personnes qui défient les frontières et les mécanismes d'enfermement, de détention et de violence qui les sous-tendent. Nous collectons également les histoires et les expériences de celles et ceux qui ont combattu la frontière et perdu la vie : leur absence, violemment déterminée par le régime frontalier, continue d'être pour nous le moteur d'une présence collective qui fait de la mémoire un instrument de revendication publique. À partir de là, Mem.Med promeut des actions de plaidoyer et de sensibilisation en soutenant les revendications des familles des disparu.e.s, des migrant.e.s et de leurs communautés dans leurs demandes de vérité et de justice.

3. Les cas de corps récupérés et débarqués en Italie ont considérablement diminué. À quoi cette situation est-elle due ?

Les politiques de la forteresse Europe sont de plus en plus agressives et répressives, en raison d'accords avec des pays comme la Libye et la Tunisie, qui procèdent à des interceptions et à des refoulements en mer, par l'intermédiaire de leurs gardes-côtes nationaux, et aussi en raison de l'implication de l'agence européenne Frontex. En raison des politiques d'externalisation des frontières et de la criminalisation des activités des navires des ONG, de nombreuses

personnes disparaissent silencieusement le long des routes migratoires. Renvoyées dans les prisons libyennes ou tunisiennes ou abandonnées dans le désert à la frontière libyenne ou algérienne, ces personnes meurent en mer ou sur terre sans laisser de traces.

Pour les acteurs indépendants et solidaires qui suivent ces pratiques et surtout pour les familles à la recherche de leurs proches, il devient de plus en plus difficile de connaître avec certitude le sort des personnes qui rêvaient d'arriver en Europe et qui, au lieu de cela, sont refoulées ou laissées pour mortes. Nous pensons que les naufrages dits invisibles et les disparitions forcées silencieuses se sont multipliés, que de nombreuses personnes tentant la traversée sont laissées à l'abandon en mer sans que l'on puisse les récupérer : des bateaux sans personne à bord sont fréquemment retrouvés sans qu'aucune information ne soit fournie par les autorités. Certains témoins de cette violence parlent de longs jours passés en mer, perdus dans la Méditerranée, sans orientation, d'autres personnes meurent de faim et finissent par faire naufrage; et même lorsque des activistes alertent sur des cas de détresse, il arrive qu'aucune opération de sauvetage ne soit effectuée et que les personnes soient laissées à l'abandon en mer. Certains corps reviennent sur nos côtes méconnaissables, d'autres gisent dans les abysses et nous en perdons irrémédiablement la mémoire...

4. Selon vous, comment les ONG pourraient-elles s'impliquer davantage en mer ? Quelles synergies pourraient être développées ou renforcées, à partir de ce que nous avons essayé de faire ces dernières années ?

Nous sommes bien conscient.e.s que, même si des corps sont identifiés en mer lors d'opérations SAR, il n'est pas automatique que les équipages des navires d'ONG puissent procéder à leur récupération, transport et/ou stockage à bord, souvent en raison de la complexité déjà extrême du sauvetage de personnes encore en vie, ainsi que du manque d'équipement adéquat à bord (comme des chambres froides).

Toutefois, si cela était possible, les navires de sauvetage pourraient jouer un rôle décisif dans la localisation et l'identification des corps en suivant une série de procédures simples.

Il serait important de toujours collecter une série de données, notamment des photographies du corps retrouvé, une description physique et des marques particulières, les vêtements portés, les objets personnels. En outre, il serait important de reconstituer tout lien avec d'autres personnes secourues qui pourraient fournir plus de détails sur l'identité de la personne décédée. Il serait utile d'enregistrer et de documenter le type de procédures mises en œuvre lors du débarquement du corps et les autorités impliquées dans la gestion du corps.

Si, au moment du débarquement, les autorités nationales sont désignées pour assurer la garde et l'identification des corps, cela n'est pas toujours le cas, ou alors cela se fait d'une manière inaccessible aux familles des personnes concernées ou aux acteurs de la société civile qui les soutiennent.

En ce sens, l'échange d'informations entre les équipages des navires et les acteurs de la société civile qui soutiennent les familles localement, tels que Mem.Med, est essentiel pour faciliter leur accès aux procédures de recherche et d'identification de leurs proches.

Ces liens de solidarité sur terre et en mer peuvent être extrêmement précieux - comme dans le cas récent du jeune Bangladais, Rahman Farazi, décédé sur le navire Sea Watch en mars, après un sauvetage effectué par l'ONG et identifié par la suite sur terre. Grâce à ce travail conjoint, Mem.Med et les autres acteurs impliqués peuvent rendre efficace l'accompagnement des familles dans leur accès à la vérité et à la justice, garantissant non seulement la possibilité de restaurer l'identité et la mémoire des victimes des frontières, mais aussi de continuer à dénoncer les crimes que le système frontalier européen perpétue en toute impunité.

Mem.Med - Mediterranean Memory ETS s'efforce de soutenir les familles et les communautés dans la recherche et l'identification des personnes migrantes disparues ou décédées en Méditerranée par le biais d'un soutien juridique et psychosocial.

Site web : <https://memoriamediterranea.org>

Interview

Moctar Dan Yaye, Alarme Phone Sahara (APS)

1. Dans quel contexte le projet APS a-t-il été lancé ? Quels sont ses principaux objectifs ?

Le projet APS a été initié à un moment où le Niger est devenu la frontière la plus méridionale de l'Europe. Après la soi-disant crise migratoire de 2015, l'externalisation des frontières européennes s'est étendue en Afrique, et c'est au Niger que l'UE a décidé de mettre en place des contrôles frontaliers pour entraver les mouvements migratoires en direction du Nord, avec cette idée que les migrants sont des candidats potentiels à la traversée de la Méditerranée. En tant que défenseurs des droits humains, nous ne pouvons pas rester muets face aux murs se dressant au milieu du Niger, entravant l'espace traditionnel de la CEDEAO qui garantissait depuis 1979 la liberté de circulation pour ses ressortissant.e.s. C'est dans ce contexte qu'est né Alarme Phone Sahara, avec trois principaux objectifs :

- la documentation, pour garder une trace des différents abus et violations de droit des personnes en mobilité ainsi que les morts et disparitions lors de la traversée du désert
- la sensibilisation, au niveau national et international, concernant les politiques d'externalisation au Niger
- le secours des personnes en détresse dans le désert du Sahara. Nous inspirant de Watch the Med Alarmphone, nous avons mis en place un numéro vert pour que les personnes en détresse puissent nous alerter.

2. Quelles sont les principales routes qui traversent le Sahara ? Quelles sont les principales destinations de ces personnes ?

Il y a deux routes principales qui traversent le Sahara : l'axe Assamaka, qui rejoint l'Algérie, et l'axe du Kaouar, qui rejoint la Libye. Cependant, il faut souligner que ces axes étaient empruntés bien avant la crise migratoire européenne. Bien avant que les gens se mettent en tête de traverser la Méditerranée pour aller en Europe, ces axes étaient fréquentés par les Nigériens qui se rendaient régulièrement dans les pays du Maghreb. C'était le cas d'autres ressortissants de l'Afrique de l'Ouest, qui partaient en Libye dans le cadre d'une migration circulaire : les gens partent, travaillent quelques mois et reviennent ensuite dans leur pays. Par exemple, beaucoup vont en Algérie pour des activités domestiques et reviennent. Ce qui est plus récent, ce sont les personnes qui prennent ces routes en vue de traverser la méditerranée.

3. D'après l'OIM, la traversée du désert serait aussi mortelle, sinon plus, que la traversée de la mer Méditerranée. Quel constat faites-vous de votre côté ?

Oui, ce n'est pas pour rien que nous appelons le désert le tombeau ouvert pour les migrants. Depuis 2015, en raison des entraves à la mobilité des personnes se déplaçant vers le Nord, le nombre de disparitions et de morts a drastiquement augmenté dans le Sahara. Je me rappelle quand nous avons lancé APS, à ce moment-là, ces drames étaient complètement méconnus du grand public.

Mais au fil des années, avec les dénonciations et le travail de documentation, il a été reconnu au niveau international que le désert est aussi mortel que la mer.

Concernant le nombre de personnes décédées, c'est difficile de l'estimer. Le désert, contrairement à la mer, ne « vomit » pas. Il ne fait pas ressortir ses victimes, mais il a tendance à les engloutir. Quand une personne meurt, il suffit de 24 h ou 48 h pour que le corps disparaisse sous le sable. Aussi, la situation géographique du Sahara et la dangerosité de l'environnement ne permettent pas de faire des recherches avancées pour retrouver les personnes disparues. Ce qui est sûr c'est que c'est une route très dangereuse et que chaque mort est une mort de trop.

4. Comment le réseau APS aide-t-il les personnes en détresse dans le désert ?

Notre capacité à organiser des secours est malheureusement limitée. La première difficulté c'est de localiser la personne en détresse. Il y a le numéro vert que les personnes peuvent appeler mais la couverture téléphonique est

limitée. Nous nous appuyons également sur des lanceurs d'alerte, qui sont des personnes qui connaissent bien le désert, les différents villages et empruntent les routes dans leur trajet quotidien. Ces personnes essaient d'organiser les premiers secours. En cas de panne ou en cas d'abandon, ils indiquent les endroits où les personnes peuvent se ravitailler. En fonction des situations, on peut aussi dépêcher une mission qui part à la recherche des personnes avec une voiture. On alerte aussi les autorités locales pour qu'elles organisent aussi les secours. Les situations sont toujours très diverses, et il y a 1000 manières de répondre à un cas de détresse.

5. Quelle est la responsabilité des Etats européens concernant la situation dramatique dans laquelle se trouvent les personnes migrantes qui tentent de traverser le désert ?

La responsabilité des Etats européens est claire. L'Union européenne joue de son influence sur les pays du Sud, qui sont des pays pauvres ou moins puissants, tels que le Niger, pour les obliger à jouer le rôle de garde-frontières et à mettre en place des mesures qui mettent en danger la vie des personnes qui traversent le désert. L'UE est convaincue que toutes celles et ceux qui traversent le désert sont des candidats à l'immigration vers l'Europe et qu'il faut tout faire pour les bloquer ou les empêcher de traverser le désert. Le Niger est l'une des principales cibles des politiques d'externalisation de l'Union européenne depuis le Sommet de la Valette de 2015. Depuis cette date, des sommes colossales ont été versées aux autorités nigériennes pour jouer ce rôle de gendarme de l'Europe. Il ne faut pas oublier la responsabilité des autorités locales qui sont complices de ces politiques européennes, même s'il est vrai qu'il existe un rapport de force qui ne permet pas toujours aux pays du Sud de refuser cette « coopération ». On le sait, l'aide au développement et l'aide humanitaire est conditionnée par l'Europe à la mise en place de politiques de contrôle des mobilités.

6. Au Niger, le coup d'Etat a-t-il changé la situation des personnes migrantes ?

Au Niger, depuis le 26 juillet 2023, nous vivons une nouvelle ère, avec l'arrivée de militaires au pouvoir suite au coup d'Etat. La situation des personnes migrantes elle aussi a changé. Le 27 novembre 2023, soit quelques mois après leur arrivée au pouvoir, les militaires ont pris la décision d'abroger la loi 2015-36, cette loi que nous avons tant décriée, tant dénoncée ! Cette loi, qui entrave la mobilité des personnes et criminalise les transporteurs, a été mise en place au Niger avec le soutien technique et financier de l'UE, au détriment de l'intérêt national et au détriment de la vie des personnes migrantes. Cette abrogation a changé la situation des personnes migrantes, en leur donnant la possibilité de continuer leur route vers le Nord, une fois qu'elles arrivent au Niger. Cela dit, le passage reste difficile et nous devons continuer à nous battre pour que le droit à la mobilité soit respecté pour toutes et tous.

7. Vous suivez de près la situation à la frontière entre l'Algérie et le Niger. Pouvez-vous en dire plus sur ce qui se passe à cette frontière et sur le rôle d'APS ?

A cette frontière, les personnes sont expulsées par les autorités algériennes en plein désert, au niveau de ce qu'on appelle le « point zéro », situé à une quinzaine de kilomètres du premier village atteignable au Niger, Assamaka. Ce que nous essayons de faire, c'est d'abord de documenter le nombre de personnes qui sont refoulées. Nous avons également des motos tricycles qui nous permettent de patrouiller entre le point zéro et le village pour secourir les personnes incapables de marcher. Très souvent, nous trouvons des femmes, des enfants, des personnes âgées ou malades.

Ce sont des femmes, souvent ce sont des personnes âgées, souvent ce sont des enfants ou souvent c'est des personnes malades. Nous les véhiculons jusqu'à Assamaka où elles peuvent accéder à des soins. Nous soutenons également le rétablissement des liens familiaux en fournissant, dans notre petit bureau, une connexion internet et un téléphone.

8. Depuis plusieurs mois, les autorités tunisiennes ont intensifié les expulsions de personnes migrantes aux frontières avec l'Algérie et la Libye. Peut-on dire que la Tunisie est en quelque sorte en train de copier le modèle algérien ?

Oui, parmi les personnes qui sont refoulées au niveau de l'Algérie, on rencontre souvent des personnes qui disent avoir préalablement été expulsées de Tunisie. Et effectivement, les autorités tunisiennes ont intensifié les expulsions

des personnes migrantes aux frontières avec l'Algérie et la Libye. Cependant je ne dirai pas qu'elles copient le modèle algérien mais mettent en place leur propre modèle et leur propre guerre aux migrant.e.s. et aux personnes noires. C'est une situation encore différente au Maroc, en Algérie ou encore en Libye. Chaque pays fait la guerre aux migrants à sa manière, en fonction de ses objectifs et intérêts.

9. Comment voyez-vous l'évolution de la liberté de circulation dans la région sahélienne dans les dix prochaines années ?

L'avenir de la liberté de circulation dépend de beaucoup de facteurs. Il y a, au-delà des politiques migratoires, la question de l'insécurité au niveau du Sahel. La situation est très volatile et il est très difficile de savoir ce à quoi les dix prochaines années ressembleront. Du fait que récemment certains Etats se sont retirés de l'espace sahélien, tout est à remodeler et à réinventer. Pour l'heure, la situation politique et sociale dans la région du Sahel reste très complexe. Cependant, je suis quelqu'un d'optimiste et suis convaincu que c'est l'espoir qui nous fait vivre et nous permet de continuer la lutte. En tant que défenseurs du droit à la liberté de circulation, nous continuerons à nous battre pour que ce droit fondamental soit un acquis pour toutes et tous dans l'espace sahélien.

Merci Moctar pour cette interview !

Site web de APS : <https://alarmephonesahara.info>

Rapports

L'Égypte dévoile son plan secret de détention et d'expulsion de milliers de réfugié.e.s soudanais.es

Une enquête de Sara Creta et Nour Khalil préparée et publiée en collaboration entre la Plateforme pour les réfugiés en Égypte (RPE) et The New Humanitarian (25 avril 2024)

"Des milliers de réfugié.e.s soudanais.es qui ont fui vers l'Égypte voisine ont été détenu.e.s par les autorités égyptiennes dans un réseau de bases militaires secrètes, puis expulsés vers leur pays déchiré par la guerre, souvent sans avoir eu la possibilité de demander l'asile, selon une enquête menée par The New Humanitarian et la Plate-forme pour les réfugiés en Égypte.

Les refoulements découverts par les journalistes contreviennent aux conventions sur les réfugiés que l'Égypte a ratifiées et sont effectués alors que l'UE a promis des milliards de dollars au Caire en échange de la réduction de l'immigration vers l'Europe, un accord qui, [selon les critiques](#), pourrait rendre les pays européens complices des abus en cours.

Les refoulements sont également mis en œuvre dans un contexte d'aggravation de la [guerre qui](#) oppose [depuis un an](#) l'armée soudanaise à son ancien allié, les puissantes forces paramilitaires de soutien rapide (RSF). Les combats s'étendent à de nouvelles régions du pays, faisant des dizaines de milliers de morts et déclenchant des alertes sur une famine imminente.

Abus égyptiens contre les réfugié.e.s soudanais.es

- Les autorités égyptiennes procèdent à des expulsions massives de réfugié.e.s soudanais.es fuyant une zone de guerre et l'une des pires situations d'urgence humanitaire au monde.
- Les enfants, les personnes âgées et les réfugié.e.s qui ont subi de graves blessures au cours de leur voyage en Égypte font partie des personnes expulsées.
- Certains réfugié.e.s ont déclaré que les gardes-frontières égyptiens leur avaient tiré dessus et que leurs passeurs avaient été torturés.
- Les réfugié.e.s détenu.e.s dans les zones contrôlées par l'armée sont rapidement expulsé.e.s par les gardes-frontières sans aucune procédure légale. D'autres réfugié.e.s sont arrêté.e.s et accusé.e.s de fausses infractions, notamment de contrebande.

- Les réfugié.e.s sont détenu.e.s dans un réseau de bases militaires secrètes qui, selon les avocat.e.s, n'ont pas de mandat légal pour détenir des personnes.
- Les réfugiés ont déclaré qu'ils étaient confrontés à des conditions humanitaires désastreuses à l'intérieur des bases militaires et qu'ils n'avaient pas accès à des avocats ou au personnel du HCR".

Lire le rapport complet : <https://rpegy.org/en/editions/exclusive-inside-egypts-secret-scheme-to-detain-and-deport-thousands-of-sudanese-refugees/>

Amplifier les voix

Prix des défenseurs des droits humains pour El Hiblu 3

Merci à Abdalla, Amara et Kader !

Par la coalition El Hiblu 3

Le 13 avril 2024, la Coalition pour les 3 de El Hiblu a remis à Abdalla Bari, Amara Kromah et Abdul Kader le Prix des défenseurs des droits humains à La Valette, à Malte. Ces trois personnes, connues sous le nom d'El Hiblu 3, ont reçu ce prix pour la bravoure et la solidarité dont elles ont fait preuve face à la menace d'un refoulement vers la Libye en 2019.

Devant une centaine d'invité.e.s à l'Université de Malte, dix représentant.e.s d'organisations maltaises et internationales de défense des droits humains ont prononcé des discours dans lesquels ils ont célébré El Hiblu 3 et souligné pourquoi leurs actions étaient si importantes.

Dans son discours, Katrine Camilleri, avocate et directrice du JRS Malte, a noté que "sans les actions d'individus comme Amara, Abdalla et Kader, la loi sur les droits humains ne vaudrait guère plus que le papier sur lequel elle est écrite". Partageant son expérience personnelle de la survie à l'horrible réalité libyenne, David Yambio de Refugees in Libya a appelé les autorités maltaises à faire preuve de respect pour les droits humains en mettant immédiatement fin à leur procès politique.

Karl Kopp, de Pro Asyl Allemagne, a cité le cas de l'Asso 28, où, en Italie, le capitaine d'un navire marchand a été condamné pour avoir remis des réfugié.e.s aux garde-côtes libyens. Le tribunal a établi qu'il s'agissait d'un crime. M. Kopp a demandé à Malte non seulement de mettre fin à cette farce juridique, mais aussi de demander une indemnisation pour les souffrances endurées au cours des cinq dernières années.

La cérémonie de remise des prix a été accompagnée par la musique de Nick Morales et Dario Vella du groupe ManaTapu et par la poésie de Gabriel Schembri. Dans son poème, il écrit

*L'acte d'accusation est sorti.
Ils risquent d'être enfermés à vie.
J'aimerais que l'État fasse preuve d'un peu de compassion,
et cesse de s'en prendre aux petits et aux désemparés.
Procureur général,
La vie des trois est entre vos mains.
Partez maintenant, abandonnez les poursuites.
Et libérer nos amis.*

Traduction et extrait de "Il-Ballata tal-El Hiblu Tlieta".

À la fin de la cérémonie, Marie-Louise Coleiro Preca, ancienne présidente de Malte, a remis les prix à Amara et Abdalla et s'est excusée auprès d'eux en déclarant : "J'aurais dû faire plus... Merci, Abdalla, Amara et Kader, d'avoir été une si grande source d'inspiration. Pour votre résilience, votre bravoure, votre courage. Je vous soutiendrai, nous vous soutiendrons, jusqu'à ce que la justice prévale et que vous soyez libres. C'est ce que je promets. Je serai là.

Amara a conclu la cérémonie en déclarant : "C'est avec beaucoup d'honneur et d'humilité que j'accepte le prix de défenseur des droits humains. Tout d'abord, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux organisateurs de cet événement prestigieux pour avoir reconnu l'importance de la défense des droits humains, en particulier dans un monde où ces valeurs sont souvent menacées. Je tiens également à exprimer ma gratitude à tous ceux qui m'ont

soutenu dans ces moments difficiles de ma vie. Ce prix n'est pas seulement une reconnaissance de nos efforts, mais aussi un témoignage de notre engagement collectif en faveur d'une société plus juste et plus équitable."

Amara a terminé son discours en notant : "J'accepte ce prix non seulement en mon nom, mais aussi au nom de toutes celles et ceux qui continuent à lutter courageusement pour les droits humains dans le monde entier. Saisissons ce moment pour nous rappeler le pouvoir de l'action collective et la possibilité d'un avenir meilleur pour les générations à venir".

Contact : <https://twitter.com/FreeTheEH3>

Mercredi 10 avril - Favalaro Pier à 21 heures - naufrage, 22 survivants, 9 corps et 15 disparus.

Témoignage d'une activiste de Lampedusa

Ce soir-là, dans de nombreuses régions du monde, on célébrait l'Aïd, la fin du ramadan. Même à Lampedusa, parmi celles et ceux qui ne sont pas musulmans, il y avait un sentiment de fête et d'insouciance. Pendant ce temps, l'île commençait à se réveiller de son sommeil hivernal, les dernières chansons du festival de Sanremo résonnant dans tous les bars et restaurants, se propageant dans tous les coins de l'île.

Un message arrive : à 20h30, débarquement à l'embarcadère, il y a un naufrage, il y a aussi le corps d'une petite fille. Autre arrivée, autre naufrage.

Même si j'avais prévu de fêter l'Aïd, j'ai offert mon assistance et je me suis rapidement préparée pour me rendre au quai. En tant qu'acteurs et actrices de la société civile présent.e.s sur le quai lors des débarquements, nous nous sommes retrouvés.e.s devant les grilles, au début de la zone militaire. Pour aucun d'entre nous, il ne s'agissait du premier débarquement ni même du premier naufrage. Avec une sorte de légèreté protectrice et naïve, nous nous sommes approchés.e.s du point de débarquement. Nous avons vu les lumières de la vedette des garde-côtes italiens, encore lointaines dans l'obscurité du ciel qui se confond avec celle de la mer. Ces lumières contrastaient avec celles du continent, provenant des maisons du village ou de Via Roma, la rue principale de l'île, d'où l'on n'entendait que de lointains échos de sons et de voix.

Alors que le patrouilleur se rapprochait de plus en plus, nous avons commencé à voir arriver des ambulances. Pas une comme d'habitude, mais au moins deux ou trois qui se sont arrêtées au début de la jetée. L'air commençait à peser lourd, des gens aux visages inquiets couraient dans tous les sens et échangeaient des communications rapides. Nous avons compris que la situation était différente cette fois, et la tension est montée.

Le patrouilleur des garde-côtes italiens s'est approché de la jetée et a commencé à s'amarrer. Comme d'habitude, nous ne pouvons pas nous approcher de la zone de débarquement, alors, le cou tendu, nous sommes restés.e.s à distance, prêts.e.s avec des verres de thé chaud et des couvertures de secours dans les mains. Comme toujours, toutes les autorités étaient présentes, chacune dans son uniforme : Police d'État, Frontex, Croix-Rouge, HCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.e.s) et EUAA (Agence de l'Union européenne pour l'asile). En outre, le personnel médical de l'Usmaf (Bureau de santé maritime, aérienne et frontalière) et de l'ASP (Entreprise provinciale de santé) de Palerme était également présent.

Ils et elles nous ont demandé des couvertures thermiques et certains.e.s d'entre nous se sont dirigés.e.s vers cette partie de la jetée, juste à côté du bateau de patrouille désormais amarré. À ce stade, mes souvenirs sont un peu flous. Je me souviens que des gens couraient avec des brancards abîmés vers cette zone, généralement inaccessible pour nous, comme si une autre frontière imaginaire mais tangible avait été créée, insérée dans un lieu, la jetée de Lampedusa, délibérément marginalisée et invisibilisée.

Les personnes débarquées n'arrivaient pas, les files d'attente habituelles ne se formaient pas, comme à chaque arrivée. Nos compagnons n'étant pas revenus vers nous, nous avons décidé de nous approcher.

Parmi les lumières éblouissantes du patrouilleur, j'ai vu d'un côté des gens qui essayaient de soulever la seule civière à roulettes. Allongé dessus, un homme était pris de convulsions, son corps bougeait de façon incontrôlée. Plus loin,

une étendue de corps apparaît. Des corps au sol, immobiles, enveloppés dans des couvertures polaires grises et des couvertures de secours.

Il y avait du chaos, des gens étonnés, des autorités immobilisées devant cette scène terrible, et des gens qui essayaient de faire quelque chose. Je me suis approchée d'un tas de couvertures, les visages de ces personnes étaient à peine visibles. Beaucoup d'entre eux étaient allongés, abandonnés à eux-mêmes. L'infirmier au sol m'a dit : "Nous devons nous assurer qu'ils restent avec nous, secouer les corps, essayer de créer de la chaleur et veiller à ce qu'ils gardent les yeux ouverts". Le temps s'est arrêté, la partie émotionnelle du cerveau a cessé de fonctionner et la partie pratique s'est mise en marche.

Je me suis approchée d'une pile de couvertures et j'ai vu qu'il y avait un corps dessous, froid et immobile. J'ai découvert son visage et j'ai commencé à lui parler. Son regard était complètement absent. Il me regardait mais c'était comme s'il ne me voyait pas, ne voyait rien. Il ne parlait pas et ne bougeait pas. J'ai commencé à faire ce que le médecin m'avait dit en lui communiquant que nous étions là, que nous étions ensemble et "s'il vous plaît, mon ami, gardez les yeux ouverts". Dans les couvertures, j'ai senti le froid qui émanait de son corps, complètement mouillé et dont les vêtements trempés sentaient l'essence. Il était à bout de force, ses yeux continuaient à se fermer et, à un moment donné, ils ont roulé vers l'arrière.

A ce moment-là, deux personnes sont arrivées avec une chaise roulante. Le but était d'emmener toutes ces personnes vers le poste médical récemment installé de l'autre côté de la jetée. Il y faisait chaud, il y avait du chauffage et les gens pouvaient s'abriter du vent violent de ce soir-là et du froid de la nuit.

Avec un effort extrême et l'aide des autres, après quelques tentatives, nous avons réussi à soulever le corps lourd et épuisé de cette personne et à l'installer sur la chaise roulante. Il était très jeune. Ses pieds glissaient sur le sol et son corps tombait d'un côté. Deux d'entre nous ont commencé à pousser la chaise roulante. Le sol de la jetée de Favalaro est plein de trous à éviter et de câbles pour fournir de l'électricité aux bateaux de la Guardia di Finanza amarrés, il était donc nécessaire de soulever le fauteuil roulant pour éviter qu'il ne se renverse.

Nous avons atteint la petite salle du poste, pressés de l'amener dans un lieu clos le plus rapidement possible, mais avec la lenteur due à sa situation. A l'intérieur de la salle, il y avait un garçon laissé seul, assis sur le banc, le torse et la tête en avant. Il était dans un état semi-conscient, mais à un moment donné, il a murmuré "eau". La personne avec qui j'étais s'est précipitée pour prendre une bouteille d'eau. Ils étaient tous en état de déshydratation.

Pendant ce temps, il fallait déplacer le garçon de la chaise roulante sur le banc. Il n'y avait que deux fauteuils roulants disponibles, il fallait donc les libérer au plus vite pour transporter d'autres personnes.

C'était surréaliste... cette situation est inacceptable.

Bien que n'ayant aucune compétence médicale, je suis restée seule avec les deux hommes. Pendant ce temps, j'ai compris que certaines personnes étaient transportées par une ambulance au Point d'Urgence Territorial (PTE), où se situe une clinique ambulatoire, gérée par l'ASP de Palerme. Il n'y a pas de véritable hôpital à Lampedusa, mais ces personnes, au nombre de six au total, étaient dans un état encore plus critique que toutes les autres allongées sur le sol.

Cette course d'un côté à l'autre de la jetée a été une dynamique qui s'est répétée plusieurs fois au cours des heures suivantes. Des corps inconscients, des corps agonisants, également portés par les personnes présentes. En plus de la seule civière à roulettes, il y en avait deux autres qu'il fallait soulever et porter à bout de bras. Dans le chaos, au milieu des cris et dans une course contre la montre, apparaissent dans mes souvenirs des scènes où les fauteuils roulants basculent presque vers l'avant à cause des câbles électriques ou des trous dans le sol, des gens qui s'agitent comme des pions fous pour essayer de faire face à une situation indéfendable, des efforts physiques pour tenter de déplacer ces corps lourds.

Ma volonté n'était pas de m'arrêter, car je sentais qu'au moment où je le ferais, un sentiment de désespoir et d'impuissance absolue me submergerait. Assise à côté de ces corps, il m'arrivait de regarder autour de moi, et pendant une poignée de secondes, tout bruit disparaissait, sans que je puisse concevoir ce qui se passait.

Le découragement s'est transformé en colère au moment où ces images brutes, qui réapparaissaient dans mon esprit, ont été rationnellement insérées dans le tableau plus large dont elles font partie.

Le soir même, derrière le patrouilleur amarré, on entend soudain une voix s'adresser à ceux qui sont à terre : "Quelqu'un peut-il m'aider ? Parmi ces corps, il y a peut-être quelqu'un de vivant". Plus tard, en reconstituant les faits,

on a découvert que, pendant le voyage du patrouilleur CP308 vers les côtes de Lampedusa, sept personnes sauvées de la mer étaient mortes d'hypothermie. Il s'agissait de très jeunes gens et d'une fillette de six ans qui est morte noyée. Parmi les corps sans vie, il y avait quelques personnes conscientes en état de choc et d'hypothermie.

Face à un scénario si brutal, à cette banalité du mal à laquelle même de nombreux professionnels sont désormais "habitués" sur la jetée de Lampedusa, le personnel de Frontex entendait encore montrer son indifférence à l'égard des personnes auxquelles il avait affaire, démontrant ainsi que le contrôle et la surveillance des frontières ne peuvent que donner lieu à des pratiques monstrueuses - bien que trop humaines. Un questionnaire à la main, un employé de l'Agence européenne s'approche des quelques personnes qui tiennent à peine debout.

"D'où êtes-vous partis ? Combien êtes-vous ? Combien avez-vous payé ? Quelle quantité de carburant aviez-vous à bord ? Qui conduisait le bateau ?"

Les questions traversent l'air lourd de la jetée.

Ces pratiques de pré-enquête du personnel de Frontex sont routinières mais totalement illégitimes. D'abord et avant tout, en termes de « timing ». Qu'un agent de contrôle soit présent ou non, ils interrogent les personnes dès leur débarquement, sans préciser l'autorité qu'ils représentent et les raisons et objectifs des questions posées. Frontex les soumet à des interrogatoires à un moment de confusion et de vulnérabilité comme le débarquement, avant même que les personnes aient reçu les produits de première nécessité et les informations légales sur le système italien de protection internationale. De fait, la collecte d'informations sur la traversée échappe à toute garantie légale pour les personnes interrogées, alors même que leurs réponses peuvent servir de preuves et être directement liées à des opérations de police ultérieures.

La recherche de boucs émissaires pour les politiques meurtrières dont les autorités européennes sont responsables, dans ce contexte, s'est révélée encore plus aberrante et déshumanisante. Les protestations de certains d'entre nous n'ont suscité que la réponse robotique et arrogante de leur responsable : "Ce que fait mon collègue est beaucoup plus utile et important que tout ce que vous autres faites sur le quai".

Entre-temps, de plus en plus de personnes ont atteint l'autre côté de la jetée. La plupart d'entre elles étaient incapables de parler et de bouger leur corps de manière autonome.

Une autre situation surréaliste s'était présentée : la salle médicale était petite, pas plus de 10 mètres carrés, et toutes ces personnes n'y tenaient pas. C'est pourquoi on m'a proposé de faire asseoir par terre, à côté de la porte d'entrée, un homme qui, en plus d'être en hypothermie et dans un état de choc visible, avait des brûlures aux jambes. À l'intérieur de la pièce, il y avait six personnes assises par terre ou sur le banc. Au milieu de la pièce, quatre médecins sont concentrés sur le corps d'un homme, probablement âgé d'une vingtaine d'années, qui ne respirait pas. Il était inconscient. Ils ont effectué des manœuvres de réanimation cardio-pulmonaire, mais il n'a pas réagi. Ils ont alors commencé à utiliser le défibrillateur. Ils ont essayé de le réanimer pendant près d'une heure, pour constater son décès par la suite.

Pendant ce temps, sur le banc, il y avait deux femmes qui avaient été déshabillées pour porter les combinaisons blanches. Elles grelottaient tellement de froid qu'elles ne pouvaient pas tenir un verre de thé chaud. L'une d'entre elles demandait à tous les passants où se trouvait sa fille, car elle ne savait pas où elle était et voulait la retrouver. Dans ce scénario, ces deux femmes ont commencé à se demander l'une à l'autre combien d'enfants elles avaient et si elles savaient où ils se trouvaient. L'autre femme a dit qu'elle avait vu sa fille se noyer, mais qu'elle ne savait rien des deux autres.

Cette nuit-là, aucun enfant n'est arrivé au quai de Favalaro. Il y aura 9 cercueils au cimetière de Lampedusa. Tous très jeunes, dont le petit cercueil blanc de la fillette de 6 ans.

De plus en plus de personnes arrivaient, mais il n'y avait plus de place dans la salle médicale. Elles ont donc été allongées sur le béton froid devant la salle, en attendant d'être emmenées dans le bus de la Croix-Rouge à destination de Hotspot.

22 survivants, 9 corps et 15 disparus.

Depuis dimanche soir, ces personnes étaient en mer, ont embarqué sur un bateau en fer et sont arrivées à l'embarcadère de Favalaro mercredi soir. Elles étaient parties de Tunisie, près de Sfax. Elles venaient du Mali, du Burkina Faso, de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire.

Une femme a survécu à deux naufrages au cours de la même traversée. Elle a été sauvée en mer par les passager.ère.s du bateau en fer avant que celui-ci ne coule à son tour. Elle était en mer depuis des heures et était la seule survivante de son bateau. Quarante-cinq autres personnes du premier bateau sont portées disparues.

Ce qui s'est passé ce soir-là est le résultat d'une volonté institutionnelle qui, avec des nuances et des dynamiques différentes, se répète chaque jour depuis des années. Ce manque de préparation est l'équilibre final d'une stratégie systémique visant à donner la priorité à la construction d'espaces d'enfermement plutôt qu'à la mise en place d'outils et d'infrastructures permettant d'apporter une réponse digne et adéquate au phénomène migratoire.

Cette situation résulte de la volonté politique de gérer les arrivées en Europe comme une urgence permanente.

Il est inacceptable que ces naufrages continuent à se produire, que des outils de surveillance soient mis en œuvre pour empêcher les gens d'atteindre l'Europe, et qu'un bateau comme celui-ci puisse rester à la dérive pendant près de quatre jours dans les eaux maltaises de recherche et de sauvetage, à la merci des vagues et du mauvais temps. Les gouvernements italiens continuent à renforcer les collaborations et à faire don de patrouilleurs aux soi-disant gardes-côtes des pays d'Afrique du Nord, qui procèdent à des refoulements et à des déportations massives, tandis que les naufrages, plus ou moins visibles et provoqués par cette militarisation de la mer, continuent à ramener des corps sans vie.

Il ne s'agit pas d'une urgence. Mais c'est le choix de l'Italie et de l'Union européenne de traiter le phénomène migratoire comme une urgence. Après toutes ces années de récits médiatiques et gouvernementaux, de mise en œuvre et de militarisation des forces de l'ordre, nous ne pouvons pas continuer à assister à ces massacres.

Dans un système de gestion des frontières où tout est confiné à certains lieux et espaces, où tout est planifié mécaniquement comme une chaîne de montage, il est essentiel de fournir une réponse adéquate à des événements comme celui-ci. L'état dans lequel se trouve le quai de Favalaro est le premier exemple d'une longue liste de négligences conscientes et d'impréparation intentionnelle à l'égard des personnes qui veulent rejoindre l'Europe. La présence insuffisante de personnel médical et psychologique, le mauvais état du port et le manque d'outils et d'infrastructures sont la preuve d'un choix politique sous-jacent clair.

Site web - <https://www.maldusa.org/en/>

Criminalisation

Les charges retenues contre tous les accusés dans le procès iuventa sont abandonnées !

Par iuventa crew

Après une odyssée de sept ans, la procédure pénale la plus longue et la plus coûteuse contre les organisations de sauvetage en mer tombe. Le 19 avril 2024, après deux ans de procédure préliminaire et plus de 40 audiences, le juge conclut que "les faits ne constituent pas un crime".

En d'autres termes, chacun a fait ce qu'il avait à faire : le MRCC italien (centre de coordination des secours) a coordonné, le navire IUVENTA a secouru, VOS HESTIA et VOS PRUDENCE ont débarqué les survivant.e.s en lieu sûr en Italie. Et basta !

La tentative des autorités d'intercaler des "crimes" entre les différentes étapes de nos opérations de sauvetage, ou même de présupposer une "conspiration pour commettre des actes criminels" entre les organisations, a échoué.

Grâce à notre équipe juridique exceptionnelle, nous avons pu reconstituer méticuleusement les événements, sans laisser de place à la spéculation ou aux allégations fallacieuses. À l'inverse, les efforts du procureur pour monter le dossier sur la base de dossiers d'enquête erronés, voire manipulés, et de témoins absolument pas fiables - ont échoué.

Que reste-t-il, après un tel procès ? Avant tout, la rage et la douleur qui ont entouré la saisie du navire IUVENTA. Il ne s'agit pas seulement d'un changement de paradigme qui a conduit à une répression encore plus sévère du sauvetage civil en mer. Elle a eu des conséquences terribles et mortelles pour les milliers de personnes en déplacement dont le droit d'être secourues et d'accéder à un port sûr a été bafoué. Nous refusons de pardonner ou d'oublier !

En effet, l'enquête approfondie, qui dépasse de loin les limites du raisonnable, voire de la légalité, est aujourd'hui présentée sous un jour accablant. Mais elle a rendu de grands services à la Forteresse Europe pendant des années. Pour la quasi-totalité des protagonistes de ces poursuites, il n'y a pas de conséquences, seulement des postes lucratifs. Cette absence de responsabilité est inacceptable et est loin d'être une justice.

Oui ! Nous sommes vraiment soulagé.e.s par le résultat et la conclusion du procès ! Cette décision nous permet de réorienter nos efforts vers la résolution de problèmes urgents !

Nous avons été profondément touché.e.s par les nombreux messages et expressions de solidarité que nous avons reçus ces derniers jours. Nous remercions sincèrement tous ceux qui se sont tenus à nos côtés !

Nous sommes reconnaissant.e.s que le dévouement, la passion et les efforts immenses de nos merveilleux camarades, qui se sont tenu.e.s à nos côtés tout au long du procès, aient donné des résultats positifs et, nous l'espérons, bénéfiques. Leurs contributions ont été inestimables et nous apprécions leur soutien indéfectible. En plus de l'énorme quantité de travail de soins qui est trop souvent invisible et pourtant si fondamentalement important, leurs connaissances et leur expertise nous ont aidés à faire les choses correctement.

Mais nous continuons à partager avec vous tous la rage et la tristesse des conditions et des réalités le long des frontières européennes ! Le procès contre Homayoun Sabetara à Thessalonique nous a rappelé ces dures vérités, trois jours seulement après notre propre acquittement. Chaque fois que vous regardez au-delà de vos propres horizons (opérationnels), la réalité glaçante du néofascisme européen vous frappe. Le modelage autoritaire de la société, alimenté par la violence aux frontières, continue de progresser. Il n'est guère possible de se réjouir en ce moment. Car l'application universelle des droits humains pour toutes et tous, le droit inaliénable de chaque personne à avoir des droits - qui nous unit dans nos combats et constitue le cœur de notre mission de sauvetage en mer – sont bafoués et détruits au bulldozer - de Gaza au Soudan en passant par le Rojava.

Mais oui ! Et peut-être surtout en ces temps effroyables où les espaces de solidarité se réduisent de plus en plus - gagner un peu d'espace peut non seulement apporter un peu d'espoir, mais aussi participer à mettre du sable dans l'engrenage. C'est pourquoi nous nous joignons volontiers à la liste des succès juridiques récents - de Brindisi à Catane - avec la conviction que nous ne serons pas les derniers, que nous pouvons nous appuyer sur les succès des autres, que nous pouvons apprendre les un.e.s des autres, que nous ne nous laisserons pas intimider malgré la machinerie de la répression et que nous pouvons riposter !

Il est encore trop tôt pour une analyse adéquate de notre procès. La motivation du verdict est encore en suspens et le procureur peut encore faire appel. Cependant, quelques points peuvent d'ores et déjà être soulignés :

L'histoire de l'IUVENTA est l'histoire d'un moment de l'histoire politique de la frontière. Et d'un point de vue juridique, le "dossier Trapani" est un document historique important pour reconstruire le changement de la politique migratoire italienne qui a eu lieu entre 2016 et 2017, et dont les effets se poursuivent encore aujourd'hui.

L'histoire d'IUVENTA permet également de retracer la campagne de dénonciation menée pendant des années contre la flotte civile et d'autres réseaux de solidarité avec les personnes en déplacement. On peut constater que cette campagne a été alimentée par les autorités d'enquête et les procureurs anti-mafia eux-mêmes, qui voulaient montrer par tous les moyens leur réussite dans la lutte contre la "criminalité transfrontalière". On constate comment les politiciens de tous bords ont exploité sans vergogne cette opportunité en alimentant la propagande raciste et en instrumentalisant les personnes qui risquent et perdent leur vie en mer à des fins électorales. Les médias à sensation

ont également joué leur rôle en recherchant des images spectaculaires et de prétendues "vraies histoires", qui valaient plus que des reportages sérieux et des vérifications de faits.

L'histoire d'IUVENTA illustre concrètement les efforts concertés déployés par les autorités des États européens pour criminaliser l'immigration dans son ensemble. L'un des plus grands défis pour nous, en tant qu'accusé.e.s, a été de ne pas nous laisser distancer ! Nous savions utiliser le capital de classe et le capital culturel au sein de notre groupe. Mais souvent, nous n'étions pas assez habiles pour résister aux sentiments de "cœur qui saigne" et aux récits de "sauveur blanc" régulièrement déployés par les médias grand public. L'argument selon lequel "nous avons sauvé des vies" a été intégré dans notre cas et a éclipsé la question qui nous avait poussés à agir en premier lieu : soutenir le pouvoir politique et l'action des personnes en mouvement - et non pas devenir complices de leur négation.

Mais nous avons tous appris quelque chose et les choses évoluent dans la bonne direction ! Grâce au travail inlassable de groupes tels que *borderline-europe* et *Porco Rosso, Maldusa, Human Rights Legal Project, Legal Centre Lesvos* et quelques autres, qui ont construit un terrain de lutte incroyablement précieux au cours des dernières années ! Grâce à leur aide, à leurs connaissances et à leur expertise, nous avons souvent été en mesure de dépasser les arguments jugés les plus acceptables par le tribunal et le public, et donc les plus susceptibles de conduire à notre acquittement. Leur soutien et leurs discussions critiques nous ont toujours rappelé de ne jamais perdre de vue le fait que de nombreuses personnes en déplacement risquent d'être condamnées pour les mêmes chefs d'accusation.

L'histoire d'IUVENTA met donc en lumière les défis systémiques et les injustices auxquels sont confrontés les migrants et ceux qui facilitent leurs déplacements. Elle souligne la nécessité d'abolir le "Paquet Facilitateur" européen et la législation nationale pour sa mise en œuvre, qui permettent et encouragent la criminalisation de la solidarité entre et envers les personnes en déplacement.

Que faut-il faire pour avancer dans cette direction ? Comment éviter que l'histoire du IUVENTA ne se répète ? Comment pouvons-nous utiliser la "victoire" du procès IUVENTA pour gagner (récupérer) plus d'espaces ? Qu'avons-nous appris du procès ? Qu'est-ce que "les autres" en ont appris ? Comment "gérer" et utiliser l'histoire d'IUVENTA ? ...et que faisons-nous du navire IUVENTA - cette beauté rouillée et démolie ?

Comme vous pouvez le constater, nous avons plus de questions que de réponses ... la tâche des semaines et des mois à venir sera d'explorer cela. Comme nous ne pouvons y répondre seul.e.s, nous vous invitons à partager avec nous vos idées, vos réflexions et vos analyses, vos souvenirs et vos expériences.

Contact : iuventa@solidarity-at-sea.org

Solidarité et résistance !

Mobilisations

Nouvelles et mises à jour de l'Alliance avec les réfugié.e.s en Libye

Par RiL et ARiL

Au cours des dernières semaines, Refugees in Libya (RiL) et l'Alliance avec les réfugié.e.s en Libye (ARiL) sont devenus opérationnels avec leur projet commun d'une nouvelle ligne d'assistance téléphonique. La ligne a été créée dans le but d'apporter un soutien aux réfugié.e.s et aux migrant.e.s qui se trouvent dans des situations précaires en Libye, et de documenter plus systématiquement les violations des droits humains auxquelles les personnes en mouvement sont confrontées chaque jour en Libye. La ligne téléphonique est tenue par des activistes engagé.e.s de différentes villes d'Europe utilisant un système technique avec un numéro WhatsApp, ainsi que des « plans d'alarme » avec des informations importantes et des contacts pour pouvoir répondre aux demandes.

Simultanément, la campagne d'évacuation des défenseurs des droits humains a été développée avec des réunions dans les municipalités qui souhaitent rejoindre une alliance transnationale de villes pour recevoir et accueillir les réfugié.e.s de Libye. Un autre événement de deux jours pour le 31 mai et le 1er juin 2024 est en préparation à Rome, tandis que des discussions informelles avec d'autres maires et acteurs institutionnels en Italie, en Espagne et en Allemagne ont commencé.

Lors d'une conférence antiraciste à Francfort à la fin du mois d'avril 2024, l'exposition mobile des réfugiés en Libye a été présentée pour la première fois. "Evacuer les défenseurs des droits humains de Libye" est le titre d'un impressionnant collage destiné à amplifier leurs voix et leurs histoires.

"Ils voulaient nous faire taire. Mais [...] nous ne voulons pas nous taire. Nous continuons à nous battre et à défendre nos droits et ceux des autres jusqu'à ce que nous soyons en sécurité."

Trois défenseurs des droits humains, faisant partie de Refugees in Libya, racontent leur activisme dans l'un des pays les plus dangereux du monde : ils décrivent l'organisation des 100 jours de protestation à Tripoli, la répression violente par les milices soutenues par l'UE, les 18 mois d'emprisonnement et de travail forcé, la répression violente et leur résistance à cette répression. Ils parlent de grèves de la faim, d'empoisonnement, de loyauté, de documentation cachée, de soutien mutuel et de leur situation actuelle en Libye. Ils sont unis par leur lutte collective pour la protection et la liberté, mais aussi par les représailles sévères qu'ils subissent pour leur militantisme en faveur des droits humains, qui semble également les exclure des processus d'évacuation actuels. Cette exposition fait partie de la campagne sur l'évacuation des défenseurs des droits humains.

L'exposition peut être prêtée pour des événements d'information.

Contacts : refugeesinlibya@gmail.com / aril@riseup.net

Fabrice Leggeri, ancien directeur de Frontex, poursuivi pour complicité de crimes contre l'humanité et de torture

Communiqué LDH et Utopia 56

La LDH (Ligue des droits de l'Homme) et Utopia 56 portent plainte contre Fabrice Leggeri, ancien directeur de Frontex et aujourd'hui candidat du Rassemblement national (RN) aux élections européennes, pour complicité de crimes contre l'humanité et de torture.

Ces dernières années, la Méditerranée centrale est devenue la route migratoire la plus meurtrière au monde, avec près de 16 272 personnes migrantes mortes ou disparues entre janvier 2015 et avril 2022. Trop souvent, ces décès ne sont ni le fruit du hasard, ni d'accidents. Il s'agit en partie de crimes commis dans le cadre d'exactions perpétrées de manière méthodique et systématique en violation flagrante du droit maritime, de la convention de Genève et de la Convention européenne des droits de l'Homme – que ce soit par le refoulement incessant des autorités helléniques[1] ou les interceptions des embarcations par les garde-côtes libyens. Homicides, violences volontaires, mise en danger délibérée, entrave à l'arrivée des secours, non-assistance... Ces pratiques relèvent de crimes contre l'humanité.

Or, il s'avère que l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, dite Frontex, a joué un rôle essentiel dans la possibilité de commission de ces crimes, et ce depuis la nomination de Fabrice Leggeri au poste de directeur exécutif. Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 28 avril 2022, alors que Fabrice Leggeri avait l'entière mainmise sur le pouvoir de décision de Frontex et était le seul à s'entretenir avec les Etats-membres au sein de l'agence, il a radicalement et durablement changé son rôle au sein de l'Union européenne (UE) au risque de devenir complice actif de crimes contre l'humanité et de crimes de torture commis par les autorités libyennes et grecques.

Sous l'impulsion de ce nouveau directeur, les missions de l'agence ont été non seulement développées de façon fulgurante, mais aussi dénaturées de la pire manière qui soit : d'un rôle d'appui et de soutien, l'agence s'est progressivement substituée aux Etats membres dans la gestion de leurs frontières. Pour affirmer le rôle de police de l'agence, son directeur a alors fait le choix d'une politique visant à faire obstacle, quel qu'en soit le prix – en vies humaines notamment – à l'entrée des personnes migrantes au sein de l'UE.

Or si l'UE a donné à Frontex le rôle d'assurer la gestion européenne intégrée des frontières extérieures, cette mission ne devait pas s'entendre au détriment du respect des droits fondamentaux des personnes, encore moins de leur vie, comme cela a pourtant été le cas. Selon plusieurs sources journalistiques, la participation de Frontex peut notamment être recensée dans près de 222 incidents dramatiques, impliquant 8 355 personnes entre mars 2020 et septembre 2021, **que ce soit en s'abstenant de s'opposer aux autorités concernées alors qu'elle en avait le devoir, en dissimulant des preuves de ces crimes, voire parfois même en leur fournissant un soutien logistique et financier pour les exécuter.** Ainsi, l'agence a non seulement refusé d'émettre des alertes lorsqu'elle avait connaissance de la situation de détresse d'embarcations, mais elle a aussi facilité matériellement des interceptions des bateaux de personnes migrantes en informant les garde-côtes grecs ou encore finançant, *a minima*, un bien impliqué dans une interception. Elle a également délibérément dissimulé la gravité des incidents et la commission des exactions commises par les garde-côtes grecs. Pour finir, elle a mis sa surveillance aérienne au service de l'interception d'embarcations par les forces libyennes, plutôt que du sauvetage des personnes à bord, alors qu'il est établi de longue date que les personnes migrantes sont victimes en Libye de meurtres, de traite des êtres humains, de violences physiques et sexuelles, de détention arbitraire et de torture.

De nombreux messages et courriels indiquent que Fabrice Leggeri avait connaissance de ces faits criminels, et les a pourtant laissés se perpétuer. Il avait le devoir de faire cesser ces pratiques mais il a choisi de se soustraire à ses obligations. Au regard de ses récentes déclarations visant à annoncer sa candidature **au rang de numéro trois de la liste pour les élections européennes du Rassemblement national (RN)**, il apparaît que Fabrice Leggeri **a dévoyé ses fonctions au sein de Frontex pour les mettre au service de ses opinions personnelles, en tout point opposées aux missions qui lui étaient confiées** et au détriment de la vie de milliers de personnes. Au vu des charges qui pèsent contre lui, la LDH et Utopia 56 s'inquiètent du message et du danger qu'une telle candidature peut représenter pour l'Europe.

A la suite de la publication du rapport d'enquête de l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) du 15 avril 2022, Fabrice Leggeri a été conduit à la démission.

Par conséquent, la LDH et Utopia 56 ont décidé de porter plainte avec constitution de partie civile à l'encontre de Fabrice Leggeri pour complicité de crimes contre l'humanité et de torture devant le tribunal judiciaire de Paris. Par cette action, non seulement nos organisations demandent à la justice de poursuivre M. Leggeri, mais elles espèrent également que celle-ci conduira à un changement radical des pratiques au sein de l'agence Frontex.

1. Pour mémoire, le « non-refoulement » est un droit fondamental consacré par le droit international et le droit communautaire. Il interdit le retour de personnes vers des territoires où elles risquent d'être persécutées, torturées ou soumises à d'autres mauvais traitements.

Paris, le 23 avril 2024

4,8 millions d'euros pour stopper les migrants en provenance de Tunisie : la société civile italienne lance un appel !

Communiqué de presse,

17 avril - ASGI, ARCI, ActionAid, Mediterranea Saving Humans, Circular Spaces et Le Carbet contestent le financement de la réparation et du transfert en Tunisie de 6 patrouilleurs. L'audience au Tribunal administratif régional du Lazio est fixée au 30 avril 2024.

La visite du Premier ministre Meloni à Tunis aujourd'hui confirme le renforcement des relations bilatérales entre les deux pays, malgré la politique répressive du gouvernement tunisien à l'égard des migrants.e.s.

Au cours de l'année écoulée, l'Italie a joué un rôle de premier plan dans les négociations en vue de la signature du mémorandum entre l'Union européenne et la Tunisie et a largement financé les politiques de blocage des migrations. La visite officielle de la Première ministre Meloni à Tunis ce matin confirme le renforcement des relations bilatérales

entre les deux pays, malgré la dérive autoritaire du gouvernement tunisien qui, depuis février 2023, mène une politique ouvertement raciste et répressive à l'encontre des migrant.e.s.

Dans le cadre de cette collaboration, le ministère italien de l'Intérieur a alloué, en décembre 2023, 4 800 000 euros pour la remise en état et le transfert de six patrouilleurs à la Garde nationale tunisienne, reproduisant ainsi un modèle déjà adopté en Libye. Ce financement a été contesté par ASGI, ARCI, ActionAid, Mediterranea Saving Humans, Circular Spaces et Le Carbet, qui ont déposé une requête conservatoire devant le tribunal administratif régional du Latium. L'audience est prévue pour le 30 avril prochain.

En effet, les associations demanderesse estiment que le soutien à la Garde nationale tunisienne augmente le risque de violation des droits fondamentaux et de l'obligation de "non-refoulement" des migrants et est illégitime à plusieurs égards. En particulier, le financement violerait la législation nationale interdisant le financement et le transfert d'armes à des pays tiers responsables de violations graves des conventions internationales sur les droits humains. Le transfert même des patrouilleurs est décrété sans aucune implication du ministère des affaires étrangères et du ministère de la défense, ainsi que des multiples organes consultatifs et de contrôle qui jouent un rôle clé dans les mécanismes procéduraux complexes de planification, de vérification et d'autorisation établis par la loi 185/1990 dans le but de surveiller les mouvements de matériel d'armement entrant et sortant de l'UE.

En outre, la garde nationale tunisienne s'est avérée responsable de violations de droits humains documentées lors d'interceptions violentes en mer et après le débarquement en Tunisie, un pays qui ne peut donc pas être considéré comme un "pays sûr" selon les paramètres de la convention SAR. Les abus commis par les autorités tunisiennes à l'encontre des personnes migrantes sont largement documentés par diverses organisations internationales et par les Nations Unies elles-mêmes. De nombreux témoignages et rapports dénoncent les méthodes violentes d'intervention en mer de la Garde nationale tunisienne : manœuvres dangereuses visant à bloquer les embarcations qui ont parfois entraîné des naufrages et même la mort de personnes migrantes, utilisation d'armes à feu et de bâtons pour menacer les personnes à bord, vol des moteurs des embarcations qui sont ensuite laissées à la dérive, et autres pratiques extrêmement dangereuses. À de nombreuses reprises, des personnes interceptées en mer et ramenées à terre ont été directement et illégalement déportées vers des zones frontalières de la Libye et de l'Algérie, où des dizaines d'entre elles ont perdu la vie après avoir été abandonnées dans le désert.

Il est donc évident que les moyens mis à la disposition des autorités tunisiennes sont constamment utilisés dans des actes qui violent de manière flagrante les droits de l'homme des migrants en mer, plutôt que de contribuer à des initiatives humanitaires. Par conséquent, le recours - déposé par un groupe d'avocats composé de Luce Bonzano, Maria Teresa Brocchetto, Giulia Crescini, Giulia Vicini, Carmela Maria Cordaro, Cristina Laura Cecchini, Lucia Gennari, Loredana Leo, Nicola Datena, Maria Pia Cecere et Miriam Fagnani - demande la suspension immédiate de l'accord dans l'attente de l'examen de l'affaire.